

CAHIER TECHNIQUE n°16



Le paysage, une approche intégrée de la gestion des espaces naturels ?

Domaine du Rayol (83), les 6 et 7 novembre 2014

CAHIER TECHNIQUE n°16

LE PAYSAGE, UNE APPROCHE INTEGREE DE LA GESTION DES ESPACES NATURELS ?

SOMMAIRE

1- Contexte de l'université

2- Le paysage et ses multiples facettes : questionnements et enjeux

3- *Le paysage sous tous les angles !*

Regards croisés des intervenants et des participants

3.1 - Des paysages en évolution dynamique et non pas figés...

3.2 - Une biodiversité de qualité n'est pas réservée qu'aux paysages exceptionnels

3.3 - Concilier paysages et aménagement du territoire : *exemples d'outils expérimentés*

3.4 - Le paysage n'est pas qu'une "affaire d'experts"

4- *Et maintenant ... Allons voir ces paysages*

4.1 - Le paysage terrestre vu de la mer

4.2 - Outil d'aide à la gestion du paysage : l'Observatoire photographique du paysage littoral vu de la mer

4.3 - Capturer les émotions immédiates d'un paysage : marcher et "croquer" les paysages.

4.4 - Sous la surface, un paysage

4.5 - Le domaine du Rayol

5- *Conclusions de l'université*

6- *Boîte à outils*

7- *Liste des participants*

8- *Contacts RREN*

La collection des cahiers techniques

La collection des cahiers techniques met en lumière les réflexions menées lors des Universités organisées par le Réseau Régional des gestionnaires d'Espaces Naturels protégés de Provence-Alpes- Côte d'Azur.

Le présent ouvrage a pour but d'ouvrir des pistes de réflexions sur les politiques du paysage d'en clarifier les grands enjeux, de mettre en commun les différentes approches du paysage pour une meilleure gestion des sites naturels.

Ce cahier technique vise également à capitaliser les divers outils expérimentés par les membres du réseau sur ce thème, à esquisser des propositions d'actions et contribuer, par ces propositions concrètes, à une gestion intégrée et à la préservation des paysages et des espaces naturels de notre région.

- n°1 De la demande sociale aux pratiques d'aménagements
- n°2 Vers une démarche commune d'évaluation des patrimoines
- n°3 L'éducation à l'environnement
- n°4 Le développement durable
- n°5 Les plans de gestion
- n°6 La coopération internationale
- n°7 Problématique des tournages et droits de l'image
- n°8 Les données scientifiques dans les espaces naturels
- n°9 Ethique et Environnement
- n°10 Patrimoine naturel-Patrimoine culturel
- n°11 Mécénaturel - Mécénats et parrainages dans les espaces naturels protégés
- n° 12 : Les espaces naturels sont-ils des terrains de sport ?
- n°13 : Le Tourisme durable dans les espaces naturels protégés de Provence Alpes Côte d'Azur
- n°14 : De la solidarité à la cohérence écologique : ce qui se trame pour la biodiversité
- n°15 : Gérer la nature, pas si simple ! Nouveaux enjeux ; nouvelles approches ?
- n°16 : Le paysage, une approche intégrée de la gestion des espaces naturels ?

Vous pouvez retrouver la collection des cahiers techniques du RREN sur le site internet du réseau :

www.renpaca.org

Remerciements

Sans le précieux concours de nombreuses personnes, cette université n'aurait pas connu une telle réussite et n'aurait pu prendre cette forme.

Le Réseau Régional des gestionnaires d'Espaces Naturels protégés de Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite exprimer sa sincère gratitude aux personnes qui ont participé à l'organisation et à la retranscription de ces deux journées.

Nous voulons tout d'abord remercier celui qui fut à l'origine de cette Université et qui a animé avec passion ces deux journées, **François FOUCHIER**, délégué régional du Conservatoire du littoral Provence-Alpes-Côte d'Azur.

De même, nous tenons à remercier tout particulièrement **l'équipe du domaine du Rayol**, pour sa collaboration active dans l'organisation de cette université, et son accueil chaleureux, et notamment Olivier ARNAUD, son directeur ainsi que Nicolas BIASSOTTO qui nous a prêté main forte avant et pendant la manifestation.

Enfin, nous remercions les différents **intervenants** qui ont participé à ces journées : jardiniers, géographes, écologues, paysagistes, gestionnaires d'espaces naturels, qui nous ont permis de croiser regards et expériences.

Gilles Clément qui nous a fait le plaisir de partager avec nous ses réflexions et nous a guidé sur les chemins du jardin du domaine du Rayol.

Le Réseau remercie également la **ville de Rayol-Canadel-sur-Mer** et son maire, Monsieur Jean PLENAT, ainsi que le **Président du domaine du Rayol**, André DEL MONTE pour leur accueil sur leur territoire.

Enfin, un merci particulier à Jean-Luc Talassinos de la DREAL pour son investissement dans l'organisation de ces journées.

Le RREN : qu'est-ce que c'est ?

Le RREN, une force nature en Provence-Alpes-Côte d'Azur

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur possède une biodiversité exceptionnelle ; il s'agit d'un « hot spot » - un haut lieu de la biodiversité du pourtour méditerranéen. Ses paysages et son patrimoine en font une force d'attractivité économique pour la Région.

De la Sainte Victoire aux Ecrins, des Alpilles jusqu'au Mercantour, de la Camargue aux Préalpes d'Azur en passant par les îles de Port-Cros et Porquerolles, le tissu vivant de la région constitue le support de notre développement. Le maintenir, préserver son capital d'attractivité en privilégiant un aménagement durable de nos territoires est un enjeu majeur pour la région.

Depuis plus de trente ans, des hommes et des femmes travaillent pour maintenir ce capital naturel qui fait la force de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ils sont rassemblés dans un réseau co piloté par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement (DREAL) et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et animé par l'Agence Régionale pour l'Environnement & l'écodéveloppement (ARPE PACA) :

le Réseau Régional des gestionnaires d'Espaces Naturels protégés (RREN).

Le RREN, un réseau régional diversifié et unique en France

Le réseau, c'est :

- Une mosaïque de milieux naturels constituant un patrimoine biologique et paysager exceptionnel,
- Un réseau régional,
- Un réseau de plus de 1000 salariés,
- Un outil de réflexion, d'échange d'expériences, de valorisation des compétences, de diffusion d'informations et de sensibilisation du public.

Le réseau regroupe près de 30 structures aux statuts variés : Parcs nationaux, parcs naturels régionaux, un parc marin, un Grand Site, des réserves nationales, des réserves de biosphère, des conservatoires, une fondation scientifique, des associations...

Ces différents acteurs permettent au Réseau de s'appuyer sur des savoir-faire multiples, d'autant qu'ils représentent plus de 700 experts de l'environnement : botanistes, entomologistes, ornithologues, herpétologues, techniciens, conservateurs, guides, ingénieurs de recherche, agents du patrimoine, géomaticiens, ...

Pour fédérer les espaces protégés de la région, le réseau :

- ⤴ Développe les échanges d'expérience,
- ⤴ Met en commun les compétences et les savoir-faire,
- ⤴ Contribue à la formation des personnels et des acteurs régionaux de l'environnement,
- ⤴ Développe des actions communes de sensibilisation et d'information du grand public,
- ⤴ Favorise les échanges techniques scientifiques et culturels dans un cadre interrégional, européen et international,
- ⤴ Promeut une gestion patrimoniale des espaces naturels.

Pour mieux connaître le réseau, visionnez le film des 30 ans du réseau sur la chaîne YouTube de l'ARPE :

<https://www.youtube.com/watch?v=LEUneGsZPQQ>

1- Contexte de l'université

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur abrite une mosaïque de paysages unique en France. De nombreuses espèces animales et végétales y vivent, dont certaines, nulle part ailleurs. La biodiversité et les paysages remarquables impriment à la région son caractère.

Pour autant, les acteurs du territoire ont de réelles difficultés à intégrer pleinement la richesse patrimoniale de ces grands paysages dans les politiques publiques, les outils et schémas de planification d'aménagement du territoire ou encore de préservation des espaces naturels.

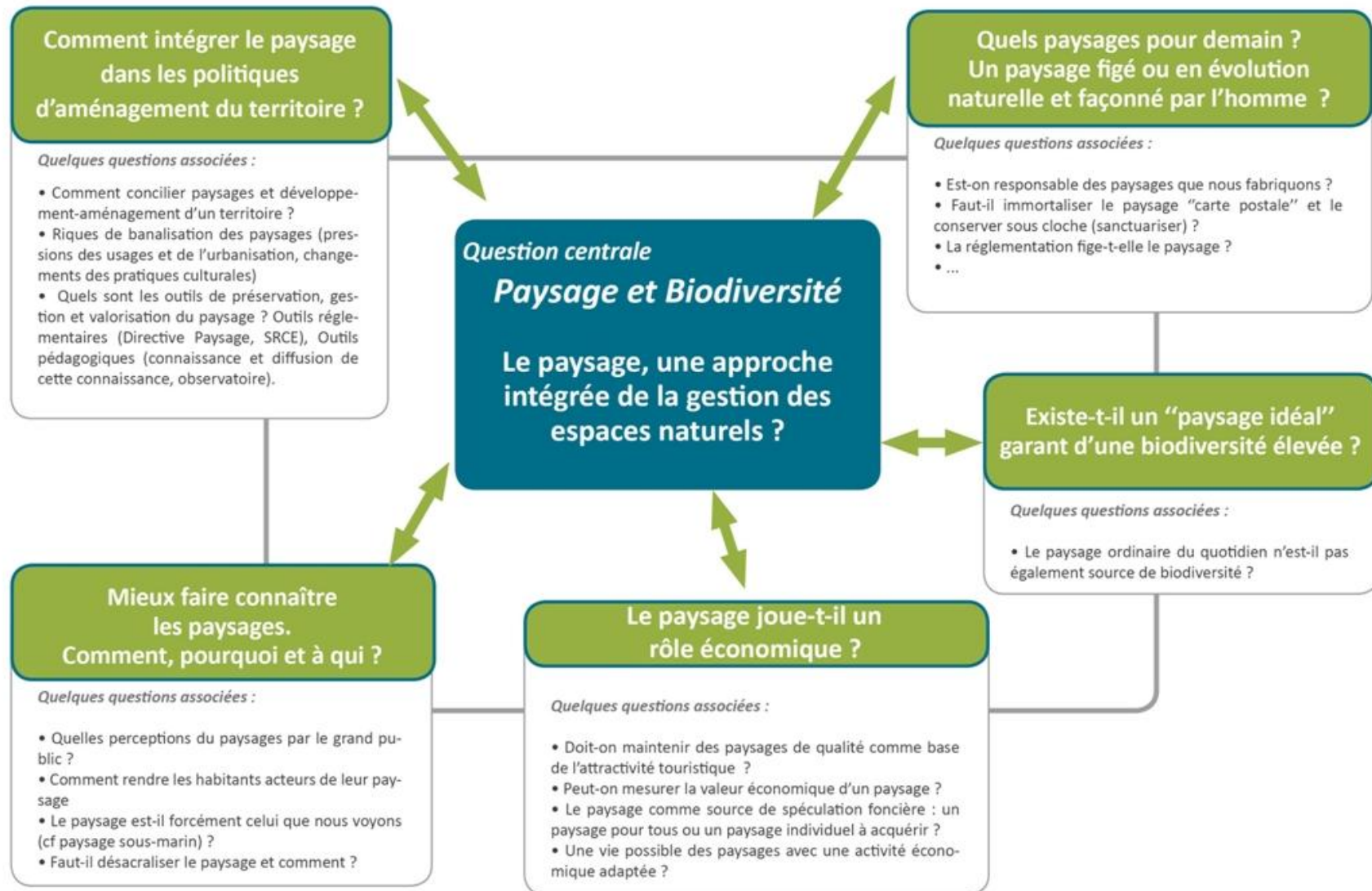
Cette université visait à mettre en commun nos approches du paysage pour une meilleure gestion des sites naturels.

De l'écologie du paysage à la sociologie des paysages, comment engager une large concertation, avec le paysage comme clé d'entrée, fédérant le public tout en structurant une prospective de l'aménagement du territoire ? Quels outils pour une meilleure connaissance, intégration, préservation et restauration de nos grands paysages ? Le paysage peut-il « parler biodiversité » alors que la biodiversité a du mal à nous « parler paysage » ? Pouvons-nous conjuguer trame verte et trame bleue au temps du paysage ?

De la perception du paysage dépend une vision plus ou moins « conservatrice » ou « évolutive » du grand paysage. Quelles sont nos perspectives pour transcender cette dualité ? Les approches de reconquête ou d'accompagnement des changements (climatiques, risques naturels, pressions anthropiques,...) se confrontent.

Voilà autant de questions et de pistes de réflexion que cette université a proposé de travailler avec pour objectifs de capitaliser les divers outils expérimentés par les membres du réseau sur ce thème et de contribuer, par des propositions concrètes, à une gestion intégrée et à la préservation des paysages et des espaces naturels de notre région.

2. Paysage multifacette : enjeux et questionnements



3- Le paysage vu sous tous les angles

Regards croisés des intervenants et des participants

3.1 – Des paysages en évolution dynamique et non pas figés...

*Réponse à la question :
Quels paysages pour
demain ? Un paysage figé
ou en évolution naturelle
et façonné par l'homme ?*

“Nous devons nous interroger sur les paysages d'aujourd'hui tout en comprenant ce qui s'est passé avant. La tentation est grande de vouloir figer les paysages pour avoir le sentiment d'une victoire sur la nature. La dégradation d'un paysage tel qu'on le conçoit est souvent vécue comme une défaite. Apprenons à voir le paysage, non pas comme un décor mais comme une vie en mouvement et en évolution”

F. FOUCHIER, Délégué régional PACA du Conservatoire du Littoral



“Dans 50 ans, les plus grands paysages n'auront pas bougé d'un iota. A part l'urbanisation, cela ne va pas changer beaucoup. Tout se joue donc sur les paysages du quotidien, c'est-à-dire les paysages périurbains. »

E. COULET, Directeur SNPN, Réserve Naturelle Nationale de Camargue

Les paysagistes doivent redevenir naturalistes

D'après **Philippe DELIAU** Paysagiste, Atelier Lieux et Paysages (ALEP)

Beaucoup de paysagistes ont perdu l'idée que le vivant n'est pas qu'ornemental et qu'il joue un rôle important dans le paysage. Les paysagistes devraient davantage appréhender le vivant comme élément structurant du paysage et avoir toujours en tête que ce vivant prend du temps.

“Quand on travaille sur le paysage, il ne faut pas être dogmatique car un paysage évolue et mérite une souplesse d'intervention”

P. DELIAU, école nationale d'ingénieurs des travaux de l'horticulture et du paysage (ENTHIP Angers)



■ Le regard de Gilles CLEMENT, grand témoin

Jardinier, Titulaire de la chaire de Création artistique au Collège de France [2011-2012],
Professeur émérite à l'École nationale supérieure du paysage [ENSP-Versailles]

“Le Jardin : un lieu de vie et non pas de décor”

Le jardin du Rayol permet de montrer ce qu'on ne voit jamais. Ce jardin des Méditerranées aide à s'interroger sur un mode de gestion intelligent qui nous apprend à respecter les dynamiques naturelles, à continuer à vivre avec la densité humaine sans détruire notre environnement.



“Il faut comprendre l'intelligence de la nature pour aller non pas contre mais avec elle”.

Apprendre à devenir jardinier planétaire

Le jardin est un lieu de vie et non pas de décor (jardin en mouvement). Il nous séduit spontanément puis nous permet progressivement de comprendre et d'accepter les mécanismes naturels.

La totalité des habitants sont des jardiniers car ils agissent sur l'environnement. Mais ce jardin planétaire doit être compris car il est nécessaire de savoir où on habite pour bien respecter ce monde dans lequel on vit. On ne nous apprend jamais ce qu'est l'environnement. Il est donc important de développer des écoles du jardin planétaire. Certaines écoles existent déjà (à Viry-Châtillon, à l'île de la Réunion par exemple, une en projet à Limoges) pour accéder aux biens communs et à la gratuité offerte par le génie naturel.

Le jardin au-delà du temps

La **notion de temps** est importante quand on aborde le paysage et son jardin. Ce temps doit dépasser toutes les contraintes liées à des politiques d'aménagement (le jardin n'est pas soumis aux échéances électorales).

“On sait quand le jardin commence mais pas quand il finit”

Le feu : un outil de gestion du paysage

Le feu, quand on sait s'en servir, est un outil intéressant de jardinage. Le feu peut chasser des plantes gênantes en utilisant les gaz qu'elles dégagent.

“Le jardinier est un magicien.”

Mon jardin, n'est pas le paysage ni l'environnement

Je préfère dire que je suis jardinier plutôt que paysagiste. Le paysage, c'est ce qui se trouve sous l'étendue de notre regard. Pour les non-voyants, c'est ce qui se trouve sous l'étendue de tous les autres sens. Pour nous aussi mais on privilégie à 80% le sens de la vue. Le paysage, c'est donc ce qui est sensible, individuel et subjectif.

L'environnement, c'est l'opposé. On peut mesurer les choses avec les mêmes outils partout sur la planète (il existe une sorte d'espéranto de l'environnement).

Le jardin, c'est un rêve, un enclos, un paradis. A notre échelle on fait le rêve qu'on veut pour exprimer le message à faire porter : le meilleur à protéger (la diversité et la vie).

➤ QUESTIONS / REPONSES à Gilles CLEMENT

- **P. CHONDROYANNIS**, ex-Directeur du Conservatoire Botanique National Alpin.
“Le feu est un élément du génie naturel. Est-ce qu’on peut le transposer comme outil pratique pour le jardinier collectif (technique de l’écobuage) ou à d’autres échelles ?”

Réponse de G. CLEMENT :

Le feu peut être considéré comme un outil du jardinage planétaire mais on ne met pas le feu au jardin. Le brûlage dirigé (écobuage) en période hivernale peut fonctionner mais attention, on est face aujourd’hui à une masse combustible énorme. On vit ici dans une pyropaysage.

- **O. JAQUEMIN**, architecte-urbaniste, association MALTAE
“Quelles sont les spécificités des écoles du Jardin planétaire par rapport aux mouvances sociétales actuelles telles que les jardins partagés ?”

Réponse de G. CLEMENT :

Il n’y pas de grosse différence sauf que ces écoles du jardin planétaire ne proposent pas de jardinage, c’est dommage car cet apprentissage est vraiment équilibrant, il apprend dans le temps... Par contre, des enseignements sont apportés par des chercheurs du CNRS, des professeurs de botanique, d’ornithologie, d’entomologie... Il y a des visites et des commentaires de paysages. Tous ces modes d’apprentissage constituent une véritable *“alternative ambiante”* qui est en train de se passer partout. Ce sont des petites initiatives utiles qui finalement répondent à ce qui ne peut pas venir d’en haut.

- **M. MAURY**, Directeur du CEN PACA
“La nature ne se suffit-elle pas à elle-même ? Quelle est l’interventionnisme possible de l’homme dans le jardin planétaire ?”

Réponse de G. CLEMENT :

Les jardiniers fabriquent le paysage en travaillant avec du vivant en mutation. Mais il est important de ne pas toujours intervenir : il faut laisser ce qu’on appelle le *“tiers paysage”*, ces paysages délaissés qui n’ont jamais été investis par l’homme et qui servent de territoire d’accueil à une diversité chassée d’ailleurs (chassée par le béton, les infrastructures, par l’agriculture intensive...). Ces territoires délaissés sont donc de véritables trésors.

- **M. MAURY**, Directeur du CEN PACA
“Construire un jardin avec des plantes venues de différents pays, quelles sont les interactions entre elles et surtout qu’en est-il de leur innocuité ?”

Réponse de G. CLEMENT :

Oui nous avons pris un risque sur le Rayol de transporter des plantes. Mais les plantes arrivent plus facilement avec les voyageurs et de manière inconsciente. Ici au Rayol, nous l’avons fait consciemment. Les mécanismes du brassage ont toujours existé naturellement par le vent, les courants marins, par la migration des oiseaux... Ce brassage donne lieu à des écosystèmes émergents (rencontres d’exogènes et d’indigènes) qui se stabilisent au bout d’un certain temps (par exemple, on ne parle plus de la prolifération de caulerpa taxifolia). Je ne suis donc pas très inquiet sur le déplacement de ces espèces venues d’ailleurs. Ce qui m’inquiète davantage, c’est la destruction des milieux par tous les produits chimiques”.

▪ Le regard d'YVES LUGINBÜHL, grand témoin

Docteur en géographie, directeur de recherche CNRS Émérite, Laboratoire Dynamiques sociales et recomposition des espaces [LADYSS], Université Panthéon-Sorbonne Paris 1



“Dynamique historique du paysage ou comment le paysage s’est construit à travers les crises politiques, économiques et écologiques en Europe”

Le regard de l’historien et du géographe permet de se projeter sur les paysages futurs en s’intéressant à ce qui s’est passé dans l’histoire, notamment au regard des chaos / ruptures vécus. Le temps des crises a en effet profondément modifié le sens des paysages. Yves Luginbühl nous fait partager cette lecture historique à travers l’art pictural ou comment les peintures au fil des siècles ont représenté les paysages en fonction des événements politiques, économiques, sociaux... rencontrés.

Trois grandes crises ont touché l’Europe. Le paysage représenté par la peinture de l’époque est alors très dépendant du contexte et permet de lire ces crises pour les montrer dans leurs réalités ou au contraire les sublimer.

- **Crise du 14^{ème} siècle** : société féodale basée sur l’économie agraire (production des céréales panifiables) où les paysages ont été défrichés pour répondre à l’augmentation démographique de l’époque. Mais cette période est marquée par une crise démographique : décès des populations liés à la rareté des denrées animales (l’élevage est peu développé) puis aux ravages de la peste.

Le paysage représenté à cette époque dans les productions picturales est un paysage d’utopie où le *“paysage est mieux que la réalité”*.



Les Effets du bon et du mauvais gouvernement (en italien *Allegorie ed effetti del Buono e Cattivo Governo*) est une série de [fresques](#) d'[Ambrogio Lorenzetti](#) placées sur les murs de la *Sala dei Nove* (la salle des Neuf) ou *Sala della Pace* (salle de la Paix) du [Palazzo Pubblico](#) de [Sienne](#).

Autre exemple : certains tableaux montrent un paysage idyllique avec de l’élevage alors que le pays à l’époque manque de viande.

Puis dans les siècles suivants, l’art pictural valorise le modèle du pastoral ou du bucolique (peintures flamandes) à travers des paysages bocagers ; modèle qui a fortement structuré notre pensée/représentation du paysage. Ce modèle du pastoral n’a pas disparu aujourd’hui car il est réactivé pour la biodiversité, notamment par les écologues.

- **Crise du 18^{ème} siècle** : le système féodal est remis en question. Les premières démocraties se mettent en place. Le productivisme industriel et agricole apparaît : la machine à vapeur est le symbole du *“produire plus et plus vite contre la nature”*. (*“On comprime la vapeur et on comprime le social”*). Cet éloge de l’industrialisation est retrouvé dans les tableaux de Turner.
A cette époque, l’art pictural traduit la victoire de l’homme sur la nature (victoire prométhéenne).
- **Crise du 20^{ème} siècle** : le paysage agraire disparaît des représentations picturales. Le paysage n’est plus représenté par la campagne mais par la nature car cette dernière est censée être plus belle que la campagne détruite par l’agriculture productiviste.
- **Aujourd’hui** de nouveaux modèles paysagers apparaissent : le paysage écologique, nostalgique, le sublime émotionnel (paysages grandioses comme lieux d’exploits sportifs) et les paysages du quotidien. Il existe aussi de nouveaux modèles urbains.

⇒ QUESTIONS / REPONSES à Yves LUGINBÜHL

- **P. PEQUINOT**, adjoint au chef de service- chargé de projet ENS, Conseil général du Var
“Les paysages du quotidien sont-ils uniquement des paysages modernes ? Pour moi, les paysages du quotidien sont des paysages, pas forcément exceptionnels, mais qui font notre quotidien.”

Réponse d’Y. LUGINBÜHL :

Quand on interroge les gens, les paysages du quotidien, le paysage préféré, c’est pour certains le centre commercial parce que c’est le lieu de sociabilité où on peut consommer ou potentiellement consommer. Le paysage quotidien est celui que nous vivons tous les jours et qui n’a rien d’exceptionnel. Je trouve dommageable aujourd’hui cette folie pour les sites du patrimoine mondial (1000 sites inscrits à l’Unesco).

“La classification des paysages au patrimoine mondial de l’Unesco tels que les vignobles de Bourgogne muséifie complètement les paysages, les cristallise. Ceci est contraire au principe de l’évolution et aux paysages mouvants que je défens”

Réponse de G. CLEMENT

■ Retour d'expérience : La démarche paysage sur le Grand-Site Sainte Victoire

Philippe MAIGNE Directeur du Grand Site Sainte-Victoire

Marc VERRECHIA Responsable scientifique du Grand Site Sainte-Victoire



*La présence de l'homme pour préserver les espaces naturels.
La montagne Sainte-Victoire n'est pas "mise sous cloche".*

Il existe en France une quarantaine de grands sites dont 14 seulement (la montagne Sainte-Victoire en fait partie) sont labellisés Grands Sites de France, les 36 autres étant engagés dans la démarche de labellisation.

Les Grands Sites constituent des territoires protégés réglementairement pour leurs paysages remarquables. Les sites classés sont issus de la loi du 2 mai 1930 organisant la protection "des monuments naturels et les sites de caractère artistique, historique et scientifique, légendaire ou pittoresque".

Les Grands Sites représentent les paysages de France les plus emblématiques et les plus connus.

Ils subissent donc une pression touristique très forte.

17 juin 2004 : la Sainte-Victoire reçoit le label "Grand Site de France", renouvelé le 28 janvier 2011 (décision ministérielle)

LE RÉSEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE

41 sites, près de 32 millions de visiteurs

Février 2014



La gestion du Grand Site Sainte-Victoire repose sur plusieurs objectifs combinés qui n'ont pas pour ambition de sanctuariser le territoire :

- **Objectif esthétique** : retrouver la beauté, le charme et toutes les qualités qui ont motivé le classement
- **Objectifs paysager et environnemental** soucieux d'atteindre une excellence dans la gestion de ses paysages et de sa biodiversité.
- **Objectifs économiques** : faire de ce territoire un levier de développement local durable basé sur une gouvernance partagée.
- **Objectif récréatif** : permettre au public accueilli de sentir l'esprit des lieux, de faire l'expérience du site, de le découvrir sous toutes ses facettes et de se sentir accueilli.

La présence de l'homme pour préserver les espaces naturels (paysage, patrimoine, biodiversité)

La gestion du Grand Site Sainte-Victoire entend préserver les paysages emblématiques, le caractère rural du site et la biodiversité tout en conciliant les activités humaines présentes qui y jouent un rôle important, notamment l'agro-pastoralisme.

Différents outils de gestion ont été mis en place sur le Grand Site Sainte-Victoire :

- **Le schéma de réhabilitation de la montagne Sainte-Victoire après les incendies.**

L'incendie de 1989 a véritablement marqué la politique de gestion du Grand Site Sainte-Victoire. Le schéma de réhabilitation mis en place n'a pas pour objectifs de reconstituer le site à l'identique. Il vise à éviter les continuités forestières, à conserver des espaces dégagés, à renforcer la végétation humanisée, à mettre en valeur les mouvements du relief, à ouvrir des perspectives et à souligner les éléments forts du paysage. Il s'agit de reconstituer un massif aux espaces naturels diversifiés, en retrouvant une diversité de terroirs. L'enjeu est de rechercher une variété d'activités, de développer l'agro-pastoral traditionnel et de valoriser les nouvelles techniques d'entretien des espaces naturels (défense incendie, valorisation du patrimoine).

- **Le classement du Concors** pour maintenir une vaste entité éco-paysagère non scindée. Ce massif représente un terroir de colline provençale et vise à conserver la richesse du patrimoine naturel.
- **Le DOCOB Natura 2000** (32 000 ha couverts) définit une **stratégie de conservation** pour soutenir une gestion rurale du site, à intégrer les politiques de prévention des incendies, à maîtriser la fonction résidentielle et à assurer la compatibilité avec les fonctions récréatives et paysagères. Les objectifs prioritaires de Natura 2000 consistent à conserver les pelouses sèches, augmenter la superficie de forêts âgées et maintenir les zones de nidification et d'alimentation des oiseaux méditerranéens.

- **Des outils pour encadrer les activités humaines.**

L'impact des activités humaines sur le site est relativement faible en raison des fortes réglementations de l'urbanisme et des aménagements. Mais certaines activités doivent être encadrées pour garantir l'absence d'impacts et viser le *"maintien de l'état initial"* (dans le cadre d'un site classé comme le Concors) et le *"maintien en bon état de conservation"* pour le site Natura 2000. Différents outils d'encadrement ont été mis en place :

- Une charte des manifestations pour encadrer les manifestations sportives
- Un guide écopaysager des pratiques sylvicoles. Ce guide conçu en partenariat avec l'ONF et le CRPF a pour objectifs de réduire l'impact paysager des interventions forestières et d'intégrer un volet paysager dans les documents de gestion forestière. Des fiches techniques par unités paysagères ont été réalisées pour caractériser les paysages forestiers, les enjeux naturalistes et paysagers et les objectifs éco-paysagers pour la forêt. Des fiches pratiques "actions en forêt" existent également.

- L'encadrement des activités apparaît nécessaire mais l'absence d'activité peut aussi entraîner la destruction des paysagers ou d'éléments de biodiversité. Une **politique "volontariste" d'accompagnement des activités** est mise en place pour assurer un entretien des milieux naturels et ruraux. Différents outils sont proposés :



- le Plan éco-paysager du piémont sud Sainte-Victoire : réinstallation d'une activité pastorale, actions de réouverture des milieux (Contrats Natura 2000, brûlage dirigé, etc.) ;
- le soutien aux activités agricoles et viticoles via les MAET(C) (*Mesures Agro-environnementales et Climatiques*) et la valorisation du vignoble Sainte-Victoire (obtention d'une appellation Sainte-Victoire).

L'exemple du sud de la montagne Sainte-Victoire, 25 ans après le feu, montre que l'absence d'activités humaines peut détruire le paysage. Par exemple, sans intervention par l'homme, une véritable "friche forestière" s'installe dans le paysage de la montagne Sainte-Victoire. On est face aujourd'hui à un risque de fermeture du milieu par la forêt avec une dégradation qualitative de la diversité.

Les mutations en termes d'activités constituent un enjeu de la gestion du Grand Site Sainte-Victoire : soutien de l'agro-pastoralisme traditionnel ou de l'agriculture "de patrimoine", valorisation de la filière bois énergie...

⇒ QUESTIONS / REPONSES à P. MAIGNE et M. VERRECHIA

- C. HOLYST, Directeur de l'ARPE PACA

"C'est l'incendie de 1989 qui a déclenché la prise de conscience de cette gestion sur la Sainte-Victoire mais aussi les changements de gouvernance : les Aixois se sont réappropriés la montagne Sainte-Victoire et son identité (on se représente la montagne de Cézanne). On est donc face à une nouvelle demande urbaine, à un projet de paysage urbain qui manque d'activités rurales.

Réponse de P. MAIGNE :

Il faut sortir un peu de l'image des paysages de Cézanne de la fin du 19^{ème} siècle avec une montagne entièrement exploitée, certainement dégradée. Personne ne veut revenir aux paysages de Cézanne (...) La gestion de la Sainte-Victoire repose certes sur un projet urbain en termes de loisirs, de fréquentation... mais il ne s'agit pas d'un projet urbain de paysage. La question centrale aujourd'hui, ce sont les facteurs économiques. Les activités traditionnelles agricoles, pastorales et forestières sont difficilement viables. Il faudrait avoir des politiques volontaristes très fortes qui renforcent et pérennisent les activités économiques locales avec des acteurs économiques qui gèrent le territoire, plutôt que de dépenser beaucoup d'argent dans des actions ponctuelles comme le débroussaillage, le brûlage dirigé...

3.2- Une biodiversité de qualité n'est pas réservée qu'aux paysages exceptionnels

Réponse à la question :
Existe-t-il un paysage idéal garant d'une biodiversité élevée ?

"Le paysage repose sur une dynamique naturelle qui parfois n'est pas naturellement en accord avec les points chauds de la biodiversité. Les paysages dynamiques peuvent banaliser la biodiversité. Quels moyens les gestionnaires ont-ils pour les préserver au-delà de petites actions ponctuelles ?"

L. LE LEGARD-MOREAU, Responsable nationale prestation environnement de l'ONF



"Peu d'élus parlent de biodiversité et de nature. Ils utilisent davantage le terme de paysage qui a plus de sens pour eux. Dans notre travail, il faudrait être un peu décomplexé et mettre le mot de paysage pour englober également la biodiversité. Le terme de restauration écologique et paysagère rapproche écologie et paysage et évite cette sectorisation permanente qu'on trouve dans les manuels scolaires ou l'éducation à l'environnement".

F. FOUCHIER, Délégué régional PACA du Conservatoire du Littoral

"Je citerai Frédéric Mistral "Quau ten la lengo ten la clau que di cadeno nous desliure" : Qui possède la langue possède la clé qui nous délivre des chaînes. Quelque part, c'est pareil pour le paysage. Qui tient le paysage tient la biodiversité. Le paysage, c'est la clé de la biodiversité. La biodiversité est souvent mal comprise et est vécue comme pas concrète et bloquante pour les projets. Parler de paysage dans un PLU, c'est plus concret, ça renvoie au cadre de vie de nos enfants, de nos petits enfants et du territoire sur lequel on vit. L'entrée "cadre de vie" permet de parler plus intelligemment de biodiversité et de la protéger"

C. HOLYST, Directeur de l'ARPE PACA



"Nous avons besoin que le paysage et la biodiversité se rencontrent. Nous sommes de plus en plus matures pour faire ce lien mais le soutien réciproque entre les deux démarches reste encore un vaste chantier. A titre d'exemple, le SRCE (ndlr : Schéma Régional de Cohérence Écologique) ne fait pas référence au Paysage. J'ai pourtant le sentiment que les paysages constituent une bonne approche pour aborder la biodiversité. Le paysage est une discipline méthodologique. Ce n'est pas que du bon sens ou de l'intuitif et du subjectif. Les deux méthodes devraient converger".

A. JAEGER, Président de l'ARPE, conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur



"Le regard sur la biodiversité a évolué. On est passé d'une biodiversité remarquable, exceptionnelle à la prise en compte d'une biodiversité dans son ensemble, une biodiversité plus ordinaire. Dans les paysages, on a eu la même évolution : on prend en compte le paysage du quotidien qui constitue un élément du bien-être. Dans les écoles, il devrait y avoir davantage d'éducation au beau. De la même façon, on est passé d'une logique de réservoir à une logique de continuité écologique, d'une logique d'écrins à quelque chose de plus harmonieux"

P. GUEDU, Directeur du développement des territoires, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur



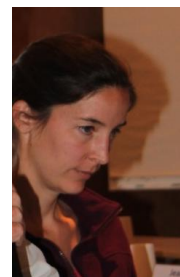
■ Le regard de CLELIA SIRAMI, grand témoin

Chercheuse | Centre d'écologie fonctionnelle & évolutive [CEFE] | CNRS Montpellier [34]

“L'hétérogénéité des paysages est un facteur de biodiversité”

L'écologie du paysage consiste à s'éloigner de tout ce qui est sensible et à considérer le paysage comme un objet très fonctionnel.

“Mon paysage à moi en tant qu'écologue est très différent du paysage perçu, sensible, rêvé ou de projet des urbanistes”



L'écologie du territoire étudie le paysage à travers différentes échelles spatiales en intégrant le rôle et les effets des activités humaines (histoire, pratiques, urbanisation...) sur les écosystèmes ; écosystèmes jusqu'alors pensés comme naturels et autonomes. L'écologie du paysage est donc une science qui prend en compte les causes (biophysiques et sociales) et les conséquences de l'hétérogénéité pour la biodiversité.

Cette expression “écologie du paysage” a été inventée en 1939 par le géographe Carl Troll mais la discipline s'est réellement développée dans les années 70.

La fragmentation, n'est pas totalement une menace pour la biodiversité

La réduction de la superficie (destruction/perte de l'habitat) a des impacts forts et négatifs sur la biodiversité. Cependant, contrairement à ce qui est généralement pensé, l'isolement c'est-à-dire l'augmentation de la distance entre les habitats, a des effets plus faibles voire parfois positifs pour la biodiversité.

Cas concret pour illustrer ce changement d'approche : exemple sur le Pic St Loup, dans les garrigues au nord de Montpellier.

Le paysage a subi des transformations profondes en un siècle (cf illustration tableau / photo du diaporama), passant d'un paysage dominé par le pâturage ovin à un paysage dominé par les activités périurbaines de loisirs (pâturage équin) et en lien avec un changement de stratégie de la viticulture.

Cette transformation du paysage a eu des effets sur la biodiversité et notamment sur les oiseaux :

- Augmentation significative des espèces associées aux milieux boisés (chênes verts, pins d'Alep...)
- Stabilisation des espèces associées aux garrigues
- Forte diminution voire disparition locale des espèces associées aux milieux ouverts.

Enseignements à tirer : Ce protocole d'étude permet d'établir des recommandations en termes de gestion des paysages car il renseigne sur les échelles et sur les types de facteurs influençant l'extinction et la colonisation des espèces.

L'étude sur le Pic Saint Loup a montré en effet que :

- l'**extinction** des espèces est liée à des conditions très locales (échelle de 25 m² alentour) ;
- la **colonisation** au contraire se réalise à une échelle plus large (1 km²).

Cette étude a également été conduite sur d'autres espèces (amphibiens, végétation...) et conclut que les espèces typiquement méditerranéennes ont toutes diminué sur cette zone alors que les espèces de milieux boisés (espèces européennes) ont toutes augmenté. Cette tendance sur le Pic St Loup est également rencontrée en Espagne, en Corse, en France...

Un changement d'approche pour les stratégies de conservation :

La façon de penser l'écologie du paysage et de définir les stratégies de conservation a changé, se basant sur des hypothèses vérifiées sur le terrain.

■ L'hétérogénéité des paysages est source de biodiversité

Des protocoles de recherche (par exemple sur le Pic Saint-Loup) montrent que l'hétérogénéité des paysages diversifie les habitats et augmente donc le nombre d'espèces.

Il apparaît donc aujourd'hui préférable de maximiser le nombre d'espèces en répartissant les réserves dans l'espace plutôt que de créer une seule grosse réserve. Plusieurs petites réserves permettraient ainsi de minimiser le risque d'extinction de l'espèce.

“Le paysage n'est pas la somme des habitats mais constitue un espace d'interaction entre ces habitats”.

■ ***L'urbanisation, les pratiques humaines et l'activité agricole sont loin d'être hostiles à la biodiversité.***

Elles hébergent une biodiversité tout aussi importante et produisent des paysages parfois intéressants.

L'exemple de l'Alouette Lulu en témoigne. Sur des territoires aux paysages modifiés (cf encart Pic Saint-Loup), cette espèce a en effet augmenté, ayant besoin de différents habitats pour satisfaire ses activités : besoins de sols nus (vigne, zone de pâturage de chevaux) pour se nourrir, besoin de garrigues pour se percher et chanter.

L'histoire d'un paysage et ses effets sur la biodiversité sont sous-estimés.

La dimension temporelle du paysage, son histoire, ses pratiques... est encore trop souvent sous-estimée en écologie du paysage alors qu'elle permet d'étudier la dette d'extinction, c'est-à-dire de comprendre les extinctions futures en fonction des événements passés.

Quand le paysage change, la réponse de la biodiversité est variable et peut prendre de quelques mois à 100 ans.

Projet Farmland : L'hétérogénéité des cultures a-t-elle un effet positif sur la biodiversité ?

L'activité agricole qui représente 33 % de la surface terrestre a fortement impacté la biodiversité et modifié les paysages (période d'intensification de ces 60-70 dernières années). Aujourd'hui la politique agricole vise à augmenter les paysages semi-naturels (haies, bandes enherbées...) pour générer des effets positifs sur la biodiversité.

Le projet FARMELAND lancé dans 8 pays du monde va étudier les effets de l'hétérogénéité des cultures sur la biodiversité en faisant abstraction des éléments semi-naturels recréés. La Camargue a été retenue dans ce projet comme site d'expérimentation.

Ce projet permettra également d'étudier le concept de "services écosystémiques" (pollinisation, contrôle des ravageurs, cycle de l'eau, apport des nutriments, production de bien-être, beauté des paysages..).

➔ QUESTIONS / REPONSES à Clélia SIRAMI

- **L. NEYER**, Directeur adjoint de la DREAL PACA
“Comment réussir à donner un guide pour que les pratiques agricoles s'équilibrent entre économie et meilleure biodiversité ?”

Réponse de C. SIRAMI :

L'économie agricole nécessite des rotations de cultures qui influencent la biodiversité. L'hétérogénéité temporelle des cultures explique la diversité des plantes dans les paysages agricoles. Les cultures peuvent avoir une influence sur certaines plantes 5 ans après. La biodiversité ne se mesure donc pas à l'instant t.

Le projet FARMELAND va nous permettre de répondre à de nombreuses hypothèses, par exemple si les cultures agricoles les plus hétérogènes se situent ou non dans les paysages les plus diversifiés.

- **B. KABOUCHE**, Directeur de la LPO PACA
“On sait que les paysages anciens stockent de la biodiversité et favorisent la résilience des paysages dégradés. Mais dans l'avenir, quels seront réellement les opportunités de résilience face à la fragmentation, aux nouveaux intrants chimiques, aux effets cumulés des nuisances hétérogènes (champs magnétiques, climatologie...) ?”

Réponse de C. SIRAMI :

Le projet FARMLAND sera basé sur des enquêtes auprès des agriculteurs pour évaluer la productivité de leurs parcelles, les intrants utilisés... Les changements climatiques, changement d'utilisation des sols... ne sont pas uniquement étudiés par les écologues du paysage mais par des experts d'autres disciplines. Il faut savoir qu'aujourd'hui, on ne cherche plus à démontrer les effets du changement climatique, on sait qu'ils existent. On cherche davantage à étudier leur combinaison sur le paysage et la biodiversité.

- **G. CLEMENT**,
*“Je pense que le mot écologie sans paysage se suffit à lui-même car l'écologie, c'est étudier la vie au sein d'un habitat et la relation entre les êtres.
 Ma question : l'idée selon laquelle la diversité serait accrue sur la planète si on l'isole est-elle toujours d'actualité ?”*

Réponse de C. SIRAMI :

Vous faites référence ici au design des réserves. Les réserves (l'isolement) peuvent certes limiter l'effet d'extinction mais elles ont des effets négatifs à long terme puisqu'elles empêchent l'adaptation locale des espèces. Malgré ce constat, dans notre discipline, nous n'avons pas de recommandations concrètes pour savoir quand il faut connecter et quand il est préférable de déconnecter.

3.3- Concilier paysages et aménagement du territoire (économie, pratiques sociales...) : exemples d'outils expérimentés

Réponse à la question :
Comment intégrer les
paysages dans les politiques
d'aménagement du
territoire ?

“Il faut apprendre à gérer notre territoires et ses paysages avec un soupçon de pragmatisme et deux doigts de bon sens. Car ici, il y a une vie, des emplois, des familles, une économie. Conservons donc notre espace naturel habité en tant que partenaire plus que censeur”

Jean PLENAT, Maire du Rayol-Canadel s/Mer



“Le paysage, c’est un héritage de ce qu’on reçoit et de ce qu’on transmet. La temporalité est donc importante. Je pense qu’aujourd’hui il faut s’intéresser aux nouveaux acteurs qui fabriquent le paysage de demain et connaître leur état d’esprit sur les paysages. Comment les nouveaux producteurs d’énergie (impacts de la biomasse par exemple) les aménageurs de station de ski, les sylviculteurs... abordent-ils aujourd’hui le paysage ?”

P. CHONDROYANNIS, ex-Directeur du Conservatoire Botanique National Alpin.



“Dans la Charte du Parc National de Port-Cros, le paysage est un élément intégrateur appréhendé dans son ensemble, c’est-à-dire à travers sa biodiversité, son environnement, son patrimoine culturel, son urbanité. La prise en compte du paysage dans les projets de territoire pourra peut-être un jour évoluer jusqu’à modifier l’appellation de PLU en PLP, Projet Local du Paysage”.

L. BONNAMY, responsable du service aménagement du Parc National de Port-Cros



▪ Retour d'expérience

Protéger réglementairement les paysages : l'exemple de la Directive Paysage des Alpilles, ses atouts et ses écueils

Anne-Catherine PRIVAT-MADELIN, Chargée de mission urbanisme durable, aménagement et paysage au PNR des Alpilles

Valérie NORMAN, Inspectrice DREAL PACA



La loi "Paysage" du 8 janvier 1993 définit un nouvel outil de protection et de gestion des paysages : **les directives de protection et de mise en valeur des paysages sur des territoires remarquables par leur intérêt paysager**. Ces Directives sont définies en concertation avec les collectivités territoriales concernées.

La Directive de Protection et de Mise en Valeur des Paysages des Alpilles est parfois appelée Directive Paysage ou Directive Paysagère mais les 3 formulations désignent le même outil.

La directive a pour objet, à la fois la mise en valeur des éléments caractéristiques matériels ou immatériels, constituant les structures d'un paysage ; et en même temps la mise en place d'une démarche de projet qui réunit l'ensemble des acteurs locaux agissant sur ce paysage.

Cette directive est régie par :

- L'article L350-1 du code de l'environnement (qui reprend l'article 1er de la loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages)

- Le décret du 11 avril 1994 pris pour l'application de l'article 1er de la loi n° 93-24 du 8 janvier 1993

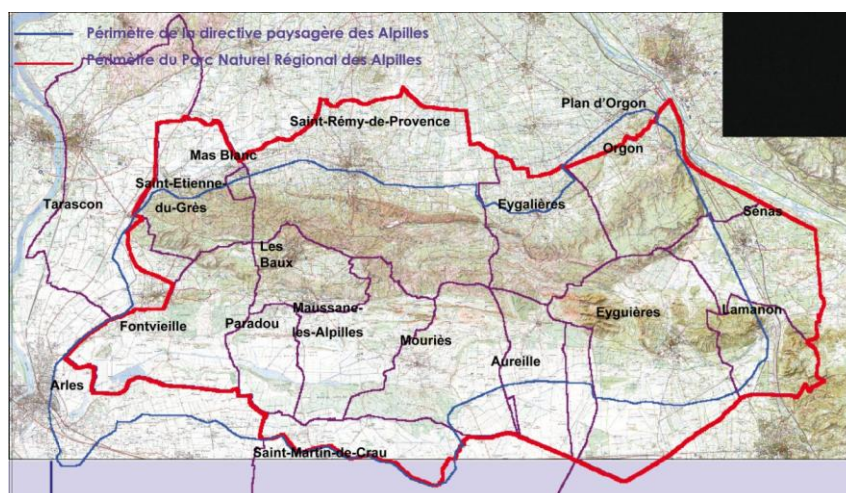
La Directive Paysage des Alpilles : un outil réglementaire élaboré de manière concertée pour protéger les paysages des Alpilles

La Directive Paysage est un outil réglementaire singulier visant à protéger les structures paysagères emblématiques. Il en existe seulement 2 en France dont celle des Alpilles depuis 2007.

L'outil de protection des paysages a été proposé aux élus des Alpilles comme alternative au classement du site. La démarche a démarré en 1993 via la réalisation d'une analyse paysagère sur l'ensemble du territoire du Parc (18 communes) à l'époque en cours de préfiguration.

La Directive Paysage des Alpilles constitue le volet paysager de la Charte du Parc Naturel des Alpilles. Elle doit être réglementairement traduite dans les documents d'urbanisme, à travers notamment des documents graphiques :

- cartographie des structures paysagères ;
- représentation des zones visuellement sensibles (sur les zonages NB pour les POS ou les zones à urbanisation futures pour les PLU) ;
- visualisation des cônes de vue ;
- les paysages naturels remarquables ne sont pas précisément délimités : l'initiative d'une étude paysagère étant laissée aux communes elles-mêmes.



Des orientations fondamentales pour protéger les paysages mais se heurtant à certains obstacles

Orientation 1 :

Maintenir les éléments linéaires marqueurs du paysage sur tout le pourtour du massif :

- Réseau hydrographique et hydraulique spécifiques (canaux d'irrigation, d'assainissement...)



- Patrimoine routier (Ouvrages de pierre taillée et ouvrage d'art)



- Alignements d'arbres remarquables notamment les platanes à protéger et à entretenir.



Atouts	Limites
<p>Ces éléments linéaires marqueurs du paysage sur tout le pourtour du massif ont bénéficié d'une prise en considération spécifique via une protection forte en EBC (Espace Boisé Classé)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fragilité du classement dans le cadre de l'article L. 123-1-5, 7° qui prévoit que le PLU peut "<i>identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection</i>". Cet article constitue aujourd'hui le principal dispositif par lequel les PLU assurent la protection du patrimoine communal. ▪ Ces éléments de paysages sont fortement dépendants de l'évolution de l'agriculture et de la politique du conseil général. Il est par exemple difficile de préserver le maillage des haies traditionnelles à long terme. L'argument d'incompatibilité des alignements de platanes au regard de la sécurité routière est souvent avancé...

Orientation 2 :

Protéger l'aspect naturel du massif et les espaces ouverts emblématiques des piémonts



Protection du bâti rural : les nouvelles constructions non directement liées à une activité agricole ainsi que les extensions sont interdites. Respect de l'équilibre des paysages.



Les zones visuellement sensibles sont cartographiées.

Les cônes de vue sont cartographiés (exemple ici sur la vallée des Baux)



Atouts	Limites
<p>Une protection forte et durable de l'aspect naturel du massif et de ses espaces ouverts emblématiques des piémonts peut être garantie au-delà des PLU et des changements de municipalités.</p>	<p>Manque de souplesse pour la gestion des zones partiellement bâties et des campings (cimetières, extensions interdites en Paysage Naturel Remarquable / clôtures, piscines en Zones Visuellement Sensibles). Nécessaire adaptation de cette orientation.</p>



Orientation 3 : Préserver la qualité des espaces :

- Respect des structures paysagères (haies, réseau hydrographique et hydrologique) dans l'extension de l'urbanisation et des terrains de camping
- Compatibilité avec la silhouette des villages



Atouts	Limites
<p>Démarche et réflexions innovantes pour la qualité du cadre de vie</p>	<p>▪ Très peu de communes ont travaillé sur cette orientation. La compatibilité avec la silhouette des paysages est difficile à mettre en œuvre.</p>

Quel bilan tirer de la Directive Paysage des Alpilles ?

a) Manque de lisibilité dans le rôle de chacun et dans l'intérêt porté à la Directive

Les services de l'État et les communes du parc des Alpilles ont été associés à l'élaboration de la Directive Paysage. Les communes doivent maintenant l'appliquer dans leur PLU mais peinent à le faire par incompréhension de l'outil et de son intérêt, par manque de compréhension du rôle que les élus ont à jouer sur le paysage mais également par manque d'implication /motivation (les élus qui ont suivi l'élaboration de la Directive ne sont souvent plus les mêmes aujourd'hui).

Initiée et animée par le Parc, cette Directive est confondue avec le Parc (la Directive = le Parc = la charte du Parc). Les communes ont alors du mal à se l'approprier comme un outil communal de leur urbanisme pensant souvent que le Parc dicte les règles d'urbanisme sur les paysages alors qu'il n'a aucun pouvoir réglementaire en la matière.

b) La dimension réglementaire de la Directive occulte la question paysagère et ses évolutions

A trop considérer la Directive Paysage comme un outil réglementaire de protection des paysages emblématiques, on en oublie sa dimension pédagogique (expliquer par exemple ce qu'est une structure paysagère...). On en oublie aussi que les paysages sont évolutifs. Il est d'ailleurs souvent reproché à la Directive Paysage de vouloir "mettre sous cloches les paysages des Alpilles".

Pour désamorcer la crispation autour de la Directive paysage, le PNR des Alpilles a développé des actions pédagogiques notamment à travers un observatoire photographique pour montrer les paysages du quotidien dans les Alpilles.

c) *Quand environnement et urbanisme manquent d'articulation*

La Directive Paysage est issue du code de l'environnement très engagé sur la question. Les solutions d'application résident cependant dans le code de l'urbanisme. La directive a été élaborée par des paysagistes mais manque d'anticipation dans son application réglementaire dans les documents d'urbanisme.

d) *La Directive Paysage reste néanmoins un outil pertinent d'affirmation du paysage dans l'aménagement du territoire.*

Malgré les difficultés d'application, l'expérience de la Directive Paysage des Alpilles reste positive. Elle a permis de soulever de nombreuses questions et réflexions en relation avec le paysage et la vie sur le territoire. Même si elle reste insuffisante, cette Directive invite à parler du paysage. Les retours d'expérience exprimés aujourd'hui ne permettent cependant pas de mesurer les erreurs qu'elle a permis d'éviter en matière d'aménagement du territoire.

➔ **QUESTIONS / REPONSES à AC PRIVAT-MADELIN et V. NORMAND**

- **P. MAIGNE**, Directeur du Grand Site Sainte Victoire
“Vous montrez la nécessaire prise en compte de la Directive Paysage dans l'urbanisme. Si les communes ne l'ont pas intégré dans leur POS/PLU et qu'un permis de construire est en contradiction avec le paysage, que se passe-t-il ?”

Réponse de V. NORMAND:

La Directive Paysage s'impose à tous les permis de construire même si elle n'a pas été intégrée dans le PLU. Nous avons élaboré un guide méthodologique de traduction de la Directive Paysage dans le règlement des PLUs. Des questions importantes ont été soulevées, notamment sur la transcription, à savoir la délimitation du trait, des limites des paysages remarquables (est-on dedans ou hors du paysage remarquable ?)

Réponse complémentaire d'A.C. PRIVAT-MADELIN :

Le Parc a travaillé avec un bureau d'études avec les communes volontaires. Nous avons effectué un travail très tangible avec une analyse paysagère pour définir le "trait"... Il n'y a pas eu de points de blocages particuliers car ce travail a vraiment été conduit en concertation. Aujourd'hui nous avons des documents de transcription qui font foi pour le contrôle de l'État (11 communes sur les 18 du Parc + Arles et Plan d'Orgon en dehors du périmètre du Parc).

“Ce retour d'expérience montre toute l'énergie déployée et le temps consommé pour élaborer et mettre en œuvre la Directive Paysage. Face à un consensus mou des collectivités, on se rend compte qu'on a besoin d'armes fortes, d'un bâton et d'une carotte pour faire avancer. Malgré tout, on voit ici l'importance de la pédagogie et le besoin de finesse d'analyse pour descendre dans du micro-détail à la parcelle”.

L. NEYER, Directeur adjoint DREAL PACA

▪ Retour d'expérience

Le Plan de Paysage pour Serre-Ponçon : un outil de médiation et de concertation pour l'application de la loi Littoral

Christophe PIANA, Directeur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de développement de Serre-Ponçon



Les prémices d'un projet concerté pour valoriser et protéger collectivement les paysages de Serre-Ponçon

Mettre en œuvre la Loi Littoral et identifier les "espaces remarquables" sur une retenue artificielle de montagne, le lac de Serre-Ponçon, n'étaient à l'origine pas une démarche facile et spontanée.

- Il n'existait localement pas de vision partagée des acteurs sur ce sujet ;
- le lac de Serre-Ponçon, "carte postale" créée de la main de l'homme (hydroélectricité) n'était vu que comme paysage artificiel ;
- les documents d'urbanisme communaux ne portaient que peu d'intérêt à la question des paysages.

Le S.M.A.D.E.S.E.P. (Syndicat Mixte d'Aménagement et de développement de Serre-Ponçon) et ses partenaires se sont lancés en 2012 dans une étude globale sur les versants du grand lac alpin. Cette initiative a été soutenue dans le cadre d'un appel à projet du Ministère de l'écologie pour la réalisation de « Plans de paysage ». La candidature de Serre-Ponçon, retenue parmi 25 dossiers sur la centaine déposés, correspondait en effet aux principaux critères d'éligibilité préalablement défini par l'État : un portage public assuré par une collectivité, un territoire précis au périmètre pertinent, de forts enjeux paysagers rencontrant une approche établie à l'échelle intercommunale.

L'étude de mise en œuvre d'un Plan de Paysage a été lancée en début d'année 2014. Elle a pour objectifs :

- de disposer d'une stratégie d'ensemble pour valoriser les paysages à l'échelle du lac ;
- d'être exigeant pour les sites paysagers remarquables ;
- de gérer les paysages à enjeux dans le cadre d'une stratégie d'aménagement durable. Il s'agit de conforter l'application de la loi littoral à l'échelle de toutes les communes ;
- d'ancrer la démarche dans le territoire en associant les acteurs locaux, en considérant les projets d'aménagement existants et en prenant en compte et articulant le plan avec les documents d'urbanisme.

Définition du Plan de Paysage

Le Plan de Paysage est un outil d'aide à la décision et non un outil réglementaire. Il est la transcription d'un projet de devenir du paysage, commun à tous les acteurs et utilisateurs de l'espace et visant à anticiper l'évolution paysagère d'un territoire pour en préserver l'identité et en valoriser les atouts. C'est un cadre de référence non opposable aux tiers.

L'intérêt de la démarche réside dans la recherche d'une approche globale et transversale des paysages, permettant ainsi d'aborder des thématiques aussi variées que l'agriculture, la forêt, l'urbanisme, l'habitat, les espaces naturels ou la biodiversité.

Il ne se limite pas aux paysages remarquables, mais s'intéresse aussi aux paysages "ordinaires" ou dégradés qui font le cadre de vie quotidien des habitants d'un territoire et qui soulèvent souvent des questions quant à leur gestion ou à leur aménagement.

Le Plan de Paysage se compose d'un diagnostic qui met en évidence les enjeux paysagers liés au territoire et d'un programme d'actions élaboré en concertation. Les orientations stratégiques qui en découlent varient en fonction des problématiques rencontrées sur le territoire. Elles tendent aujourd'hui de plus en plus à aborder les questions d'urbanisme et de développement durable.

La méthodologie de travail a permis d'aller au-delà du cadre réglementaire qu'est la Loi Littoral. Elle a impulsé une réelle ambition paysagère à appréhender l'évolution et la transformation des paysages de manière prospective.

Ce Plan de Paysage a été élaboré en impliquant activement les acteurs du territoire : temps d'animation et d'échanges, balade en bateau avec les élus qui ont donné leur vision du paysage chez eux et chez leurs voisins...

► **Une mobilisation importante des acteurs locaux traduisant une attente forte**



Chacun a pu faire connaissance avec les paysages du territoire et en apprécié sa forte valeur patrimoniale, paysagère et biologique. Le plan d'eau de Serre-Ponçon est alors apparu comme l'identité même du territoire, le lac étant le "référent".

Ces temps de concertation ont permis d'approfondir les connaissances mais également de susciter une culture commune autour des paysages de Serre-Ponçon.

Les phases d'élaboration du Plan de Paysage de Serre-Ponçon

(Phase 1 terminée. Phase 2 en cours d'élaboration)

METHODOLOGIE ET CONCERTATION

Phase 1

Connaissance et diagnostic

1. Approche multi-thématique du territoire
2. Intérêt paysager
3. Intérêt biologique et écologique

- 4 ateliers territoriaux
- 1 atelier « Milieux naturels »

Phase 2

Enjeux et orientations stratégiques

1. Détermination des enjeux
2. Déclinaisons de la Loi Littoral : s'accorder sur les définitions et les périmètres
3. Orientations stratégiques

- 1 groupe de travail sur les espaces remarquables et proches du rivage
- 1 comité technique
- 1 comité de pilotage

Phase 3

Plans guide

Appliquer les orientations stratégiques sur 3 sites représentatifs en illustrant leur mise en œuvre concrète

- 1 réunion par site avec les acteurs concernés

Phase 4

Déclinaisons communales

Décliner les orientations stratégiques à l'échelle de chaque commune pour faciliter leur compréhension et leur application globale dans les documents d'urbanisme

- 1 groupe de travail avec les élus des communes concernées
- 1 comité technique
- 1 comité de pilotage
- 1 « événement public »

⇒ QUESTIONS / REPONSES à C. PIANA :

- **P. CHONDROYANNIS**, ex-Directeur du Conservatoire Botanique National Alpin.
''J'ai une question sur la méthode de concertation. On a l'impression dans ce projet que Serre-Ponçon est conçu comme un jardin clos. Mais quelles sont les attentes des touristes et des habitants dans ce Plan de Paysage ?''

Réponse de C. PIANA :

Dans ce projet, nous n'avons pas oublié les touristes et les habitants qui peuvent avoir une vision différente de celle des élus. Nous nous sommes appuyés sur un travail réalisé dans le cadre du cinquantenaire de Serre-Ponçon il y a quelques années. Les regards sur Serre-Ponçon sont variables si on est agriculteur (Serre-Ponçon est vu comme une belle réserve pour arroser les pommiers), si on est habitant ayant vécu avant l'aménagement de Serre-Ponçon ou si on est un jeune de 20 ans qui voit le plan d'eau comme un espace ludique pour faire du kitesurf par exemple... Ces différents regards ont nourri la réflexion paysagère pour le Plan de Paysage. Des ateliers thématiques avec des randonnées ont également été mis en place pour recueillir des sensations, des perceptions...

- **L. BONNAMY**, responsable du service aménagement du Parc National de Port-Cros
''Dans ce Plan de Paysage, avez-vous pris en compte les usages ?''

Réponse de C. PIANA :

Les usages sont pris en compte. Les projets communaux existants ont d'ores et déjà été intégrés et seront "calibrés" au regard des préconisations du Plan de Paysage ou seront contributifs de ce Plan. L'objectif stratégique du Syndicat Mixte de Serre-Ponçon est de placer la retenue comme une destination nautique (équipements, démarche qualité comme la démarche Ports propres engagée sur le lac...), mais la spécificité géographique du lac contraint la nature de la fréquentation ici.

3.4- Le paysage n'est pas qu'une "affaire d'experts"

La question de la pédagogie est centrale lorsqu'on traite du paysage. Étudier, expertiser le paysage via différentes disciplines scientifiques est certes essentiel mais savoir enseigner le paysage, le divulguer, le faire aimer et respecter est encore plus fondamental.

La pédagogie du paysage relève donc d'un travail de sensibilisation, de vulgarisation, de médiation pour redonner aux paysages la place qu'ils méritent dans le quotidien et dans les politiques d'aménagement du territoire.

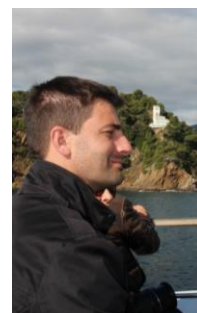
Tout le monde est concerné par cette pédagogie du paysage : élus, citoyens (jeunes et adultes), acteurs économiques, associatifs, techniciens... Il s'agit maintenant de réfléchir à la manière de déployer cette pédagogie du paysage : comment les citoyens par exemple peuvent-ils participer aux processus de décisions pour co-construire le paysage au sens de la convention européenne du paysage ? Comment construire collectivement, socialement, économiquement et environnementalement le paysage ? Avec quelle ingénierie de la participation peut-on favoriser la sensibilisation des différents acteurs à la définition et à la gestion des projets territoriaux ? Comment développer une culture du paysage notamment auprès des acteurs publics ? ...

"Le paysage, objet d'évaluation de nos actions, devrait reposer sur un critère de sensibilité. Le paysage nous fait vibrer. Il est important de partager cette sensibilité notamment à travers la pédagogie et l'éducation populaire"

JC BRIFFAUD, Chef de pôle du Parc Naturel Régional de Camargue

"Le paysage est méconnu des élus. Il est vraiment important de les accompagner dans leurs projets d'aménagement du territoire, de les amener sur le terrain et de leur faire toucher du doigt les conséquences réelles et parfois irréversibles de leur planification. Des outils 3D pour spatialiser les projets et visualiser les impacts seraient intéressants à développer. Mais il faut du temps et des moyens pour le faire"

P. PEQUINOT, adjoint au chef de service- chargé de projet ENS, Conseil général du Var



"Il faut banaliser, populariser et démocratiser la question du paysage : mettre le paysage sur la place publique pour favoriser l'appropriation par tous et ne pas faire du paysage une science d'experts"

M. MAURY, Directeur du CEN PACA

"Il faut être conscient de nos limites en tant que techniciens. On voit bien toute l'importance de travailler avec les sciences humaines, avec des sociologues pour aider les non spécialistes à lire le paysage, à lire une carte"

F. FOUCHIER, Délégué régional PACA du Conservatoire du Littoral



"La question sociologique est souvent oubliée dans l'analyse paysagère. Le paysage reste trop souvent une affaire d'experts alors que le paysage, c'est celui vu, perçu par l'habitant... Pourtant ce paysage n'est même parfois plus du tout perçu par l'habitant qui ne voit ni le paysage remarquable ni le paysage banal. Sur nos territoires, on a vraiment un décalage entre le paysage vendu pour l'offre touristique et le paysage réel vécu par ceux qui y vivent"

C. PIANA, Directeur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de développement de Serre-Ponçon



▪ Retour d'expérience

La boîte à outil "MOTIF paysages" : un outil pratique pour conjuguer aménagement avec qualité paysagère

Frédéric SABATIER, chargé de mission architecture urbanisme et paysage au Parc National des Écrins
Yves BARET, architecte, chef de service aménagement au Parc National des Écrins

D'un besoin de rassembler les lectures croisées du paysage...



Le massif des Écrins présente un patrimoine naturel, culturel et paysager remarquable. De nombreux "paysages naturels", creuset d'activités montagnardes, méritent d'être valorisés et préservés tout en permettant une découverte et des activités adaptées au caractère du massif. La valeur patrimoniale de certains "paysages construits" est telle que leur conservation semble s'imposer d'elle-même.

La qualité des "paysages habités" des Écrins est également un point fort dans la vie quotidienne locale et un atout pour l'attractivité du territoire.

Soucieux de répondre aux besoins de planification, de gestion et d'aménagement (station de ski par exemple), le Parc National des Écrins a donc impulsé **une démarche de projet concerté autour du Paysage**.

Différents outils de concertation ont été mis en place :

- ateliers terrain pour recueillir les différents points de vue des acteurs locaux (élus, techniciens, habitants...);
- diffusion d'outils d'animation : questionnaires, cartes, photographies...

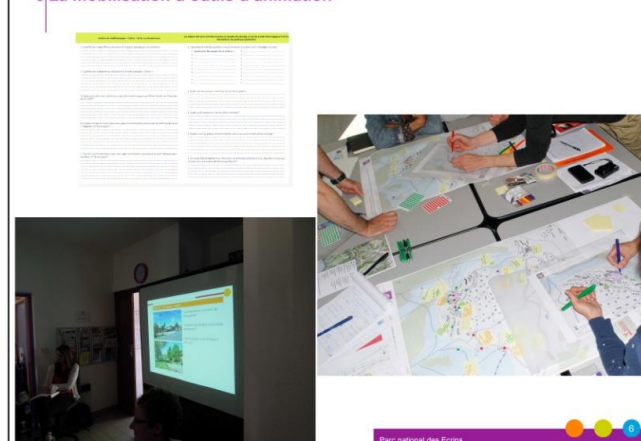
3 Le terrain comme méthode



4 Un travail d'équipe et de partages



5 La mobilisation d'outils d'animation



Cette démarche a constitué une véritable "opportunité de dialogue" permettant de rassembler des acteurs de différentes disciplines (scientifiques, communication, environnement..) pour confronter les représentations personnelles, sociales, culturelles et scientifiques du paysage.

"Nous avons élaboré en 2006 une carte des vocations pour nous interroger sur nos représentations du paysage. Ça nous a rendu modeste dans le processus de construction des paysages". Yves BARET

... à la création d'une boîte à outils "MOTIF Paysages"

De cette démarche est né un outil très pratique : **une boîte à outils de terrain évolutive** mise à disposition des élus et techniciens des communes et des autres collectivités, des agents du Parc national mais également des agriculteurs et des habitants... pour développer une culture commune et une politique du paysage afin de mieux prendre en compte les paysages dans les projets d'aménagement et de gestion du territoire.

Cette boîte à outil MOTIFS en référence au terme paysager (cf. définition ci-contre) est composée de :

- 12 fiches Motif, qui décrivent chacune des grands motifs paysagers rencontrés dans le Parc National des Écrins. Elles attirent l'attention sur les enjeux et les dynamiques d'évolution qu'il convient de prendre en considération à l'amont des projets, afin de préserver au mieux ou de mettre en valeur les paysages. Très synthétiques, ces fiches n'ont pas vocation à apporter des solutions détaillées. Elles se veulent des clés de lecture pour identifier, à l'amont des projets, des questionnements à approfondir.
- 3 fiches "Étude de cas", qui illustrent, à partir d'exemples concrets, des démarches et des réalisations adaptées aux enjeux de préservation ou de mise en valeur des paysages.

MOTIF PAYSAGER

Un motif paysager est un macroélément paysager que nous observons et qui résulte de l'action de la nature et/ou de l'homme. Les unités paysagères sont constituées de l'imbrication de plusieurs motifs : route, forêt, villages, cours d'eau, plaine agricole, etc.



Exemples : le village, la forêt, les terrasses agricoles

L'ensemble de ces fiches sont consultables sur www.ecrins-parcnational.fr/actus/80-amenager-valoriser.html

Un outil encourageant qui commence à porter ses fruits...

Même si la démarche n'a que deux années d'existence et ne permet pas encore de mesurer les effets concrets, des premiers signaux positifs émergent : la mobilisation des partenaires autour du paysage se maintient, des perspectives de travail sur l'évolution des PLUs sont en cours avec la DDT 05, l'outil évolue et s'adapte (création d'un site internet dédié), les moyens entre les CAUE, les services techniques sont mutualisés...

... mais un manque de moyens financiers pour animer pleinement l'outil.

Cette action innovante impulsée sur le territoire du Parc ne peut perdurer sans une **animation solide**. Or les moyens financiers manquent aujourd'hui pour garantir une réelle animation de l'outil (diffusion des connaissances et application).

"La grande force de notre territoire, c'est d'avoir un réseau d'acteurs motivés pour construire ensemble mais il nous faut aussi des moyens financiers pour garantir une animation adaptée au territoire et non pas plaquée d'en haut"

Yves BARET

⇒ QUESTIONS / REPONSES à F. SABATIER et Y. BARET :

- **L. TALASSINOS**, Chargé de mission paysage, DREAL PACA
”La démarche conduite par le Parc National de Écrins est exemplaire en terme d’animation. C’est assez rare de construire une démarche fonctionnelle qui fait participer les élus, qui contribue à faire de la pédagogie... Il faudrait vraiment pouvoir financer ces démarches locales. On avait les Atlas des paysages mais pas avec autant de concertation avec les élus”.
- **P. DELIAU**, Paysagiste, Atelier Lieux et Paysages
”Comment définissez-vous vos motifs ? Ce modèle est-il reproductible ?”

Réponse de F. SABATIER et d’Y. BARET :

Le choix des 12 motifs a été décidé en concertation. Ils correspondent à des motifs assez “classiques”. Ces motifs peuvent être reproductibles mais ils ne doivent pas être pris comme une recette toute faite. Toute la complexité de la démarche est de voir par la suite comment combiner ces motifs.

▪ **Le paysage subjectif, source de bonheur et de cadre de vie**

Philippe DELIAU, paysagiste Atelier Lieux et Paysages (ALEP)

Le paysage est un objet rassembleur des perceptions subjectives

Bien que vécu de manière très subjective (chacun ressent ou apprécie son paysage), le paysage, à travers son patrimoine naturel et bâti, est souvent rassembleur et considéré comme un bien commun, un “bien vivre” ensemble. A titre d’exemple, les aménagements paysagers dans les villes sont souvent bien perçus par l’ensemble des habitants qui voient concrètement comment l’argent public est dépensé.

Le paysage source de bonheur et de bien-être

Savoir lire et décrypter le paysage, c’est prendre du plaisir. Quand on interroge les Suédois sur ce qui représente le bonheur, la majorité indique que le bonheur, c’est vivre à moins de 700 mètres de la nature.

”Le paysage, c’est ce qu’on est capable de décrire quand on ferme les yeux (les ambiances, les ressentis, le retour à l’enfance...)”

G. CLEMENT

Prendre en compte la nature et les usages présents pour construire un projet de paysage

Retours d'expériences

D'après **Philippe DELIAU** Paysagiste, Atelier Lieux et Paysages (ALEP)

Des réalisations paysagères conduites dans différentes régions de France montrent toute l'importance de combiner la dimension naturelle des lieux et les usages présents (interface nature / usages).

- **La gestion paysagère est parfois contradictoire avec la préservation écologique.**

Exemple de la requalification écologique et paysagère d'une ancienne usine de dynamite sur le site de Paulilles dans les Pyrénées Orientales, site proche de la côte Vermeille et située au sein de paysages fabuleux avec une magnifique organisation des vignes, des cordons boisés, des plages...

Cette ancienne usine était devenue une friche avec une végétation très riche du fait de la présence de l'eau (pour l'usage autrefois de la fabrication de la dynamite) (présence de peupliers blancs, de frênes et de plantes importées).

La réhabilitation du site a permis de relier les espaces entre eux : lien entre la mémoire ouvrière et les endroits à vivre (plages, arrières pays, la pinède...).

Pour réaliser ce projet, il a fallu couper de très vieux peupliers. Les associations de protection de l'environnement n'ont pas compris pourquoi. Notre justification pour faire partager ces nouveaux espaces aux habitants du territoire, il était indispensable de "mettre en scène", de modifier le paysage, de couper des arbres et de ne pas "rester dans la contemplation".

- **Le projet de paysage s'organise autour des usages socio-économiques.**

Exemple de la restauration du patrimoine paysager du canal du midi.

Les politiques de préservation, de sauvegarde, de gestion des paysages oublient souvent de s'intéresser au projet de paysage.

Un projet de paysage s'organise autour des usages (appréhension des vocations d'un site, de son fonctionnement, de l'atmosphère, de la composition, de l'itinéraire (identification des entrées et des sorties)...).

La restauration du patrimoine paysager du Canal du midi montre un exemple de définition réussie du projet de paysage.

Objectif : créer un projet de paysage autour d'un élément structurant (le canal vieux de 300 ans) qui traverse une multitude de paysages.

Stratégie : valoriser cette immense trame verte et bleue en tenant compte de toutes les contraintes (ne pas couper des arbres sur un périmètre Natura 2000 par exemple).

Principes de restauration retenus :

- valoriser l'esprit d'innovation du projet ;
- droit à l'expérimentation pour remplacer le platane ;
- conserver un rythme paysager avec des plantations à équidistance et retrouver cette "cathédrale végétale".
- Permettre la reproductibilité du projet
- ...

4- Et maintenant... Allons voir ces paysages !

4.1- Le paysage terrestre vu de la mer

Odile JACQUEMIN, Urbaniste-architecte, docteur en histoire du paysage, Association MALTAË, pôle d'économie et du patrimoine en littoral varois
Philippe DELIAU

“Le paysage vu de la mer, c’est un moment de plaisir. C’est regarder ensemble, se déshabiller et quitter sa posture de gestionnaire et ses contraintes” Odile JACQUEMIN



Le paysage du littoral, issu d’une roche cristalline, s’est fondamentalement transformé au siècle dernier par l’ouverture au tourisme et la création associée de la ligne de chemin de fer reliant Hyères à St Raphaël (le train des pignes). En 1800, il y avait 3 maisons au Lavandou. Dès le début du 19^{ème} siècle, les grandes familles fortunées mais également les familles d’ouvriers italiens s’installent sur ce littoral.

Illustration de l’installation des grandes familles fortunées par la présence des belles demeures qu’on aperçoit de la mer.

Territoire fortement peuplé l’été avec des variations saisonnières importantes : 5 000 habitants l’hiver au Lavandou / 100 000 l’été. Plus de 500 000 personnes l’été entre le Lavandou et le Golfe de St Tropez.

“Le véritable défi ici, c’est de concilier la préservation de l’environnement, des paysages avec le développement et l’accueil des touristes”. Odile JACQUEMIN.



4.2- Outil d'aide à la gestion du paysage : l'Observatoire photographique du paysage littoral vu de la mer

- L'ARPE a confié en 2013 à l'association MALTAE (*Mémoire A lire, Territoire A l'Écoute*) la réalisation d'un Observatoire Photographique du Paysage (OPP) vu de la mer en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce projet est co-financé par l'Europe (programme FEDER), par l'agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse et pas la DREAL PACA. Sept observatoires sont déjà en place en région PACA dont deux nationaux (Arbois et Sainte-Victoire), un régional et quatre autres d'initiatives diverses (le Luberon, les Alpilles, la Camargue et le Ventoux). Le protocole national des observatoires photographiques peut être consulté sur www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/DGALN_methodeOPP.pdf.

Luc TALASSINOS, DREAL PACA, présente les objectifs de l'observatoire du paysage ainsi qu'une approche sensible in situ du paysage depuis la mer.

L'observatoire revêt 4 fonctions essentielles :

- Fonction muséale (faire un état des lieux avec 150 prises de vues)
- Fonction artistique (appel à des photographes de renom tels que Jean BELVISI)
- Fonction mémoire : immortaliser les paysages actuels pour échapper à l'oubli. Il est important de divulguer ce paysage.
- Fonction de gestion : l'observatoire est un outil d'analyse et de connaissance pour les gestionnaires et les aménageurs afin de mieux gérer collectivement les paysages de cet espace convoité soumis à de nombreuses pressions tant environnementales (risque de réchauffement climatique, élévation du niveau de la mer, érosion des côtes...) qu'anthropiques et foncière (.conflits d'usages, appropriation de l'espace...).

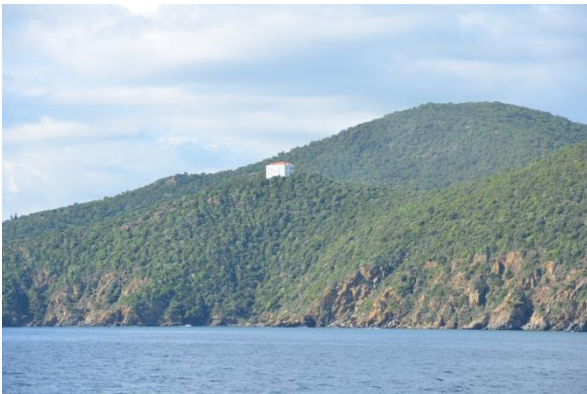


"L'observatoire photographique du paysage permet d'avoir un double regard : de la terre vers la mer et de la mer vers la terre".

"En voyant ainsi le littoral, on a la preuve de l'urbanisation qui en est faite... On peut alors voir puis se dire qu'on est responsable du paysage que l'on fabrique (...) Certains diront que le littoral est l'image de réussite sociale ?".

Luc TALASSINOS, DREAL PACA

4.3- Capturer les émotions immédiates d'un paysage : marcher et "croquer" les paysages.



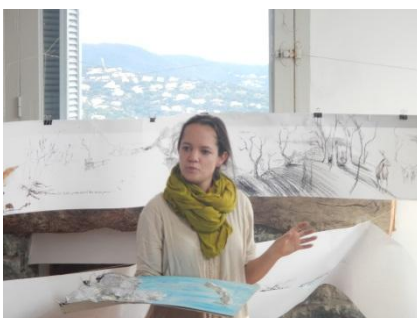
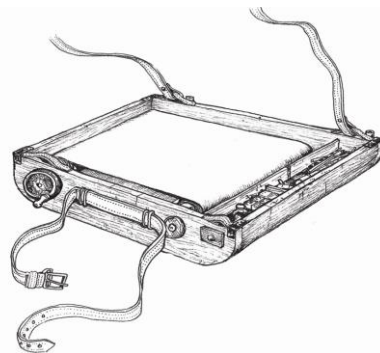
Alice Freytet et ses "rouleaux de paysages"

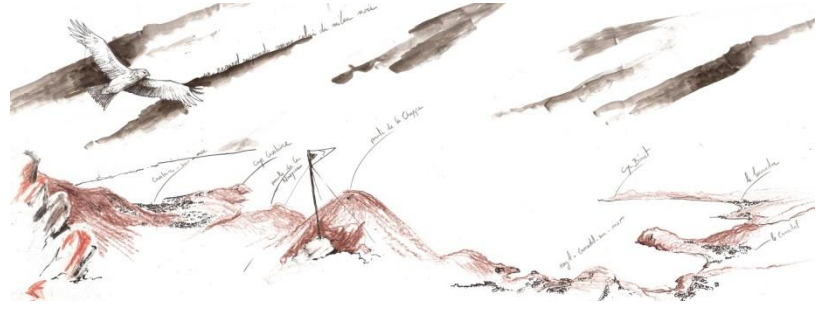
Paysagiste
DPLG
indépendante
depuis 2011,
Alice FREYTET
cherche à

capturer les émotions et saisir l'essence du territoire qui seront source de projet. Elle a mis au point un mode de prise de note particulièrement adapté aux lieux se découvrant par la marche : des rouleaux de croquis d'une dizaine de mètres de long qui permettent de représenter sur le mode sensible les paysages et de bien saisir la façon dont les lieux et les séquences s'enchaînent les uns aux autres. Ce type de représentation unique et original a déjà fait l'objet de plusieurs expositions suite aux études paysagères menées. Elle en a fait son mémoire de diplôme de l'École Nationale Supérieure du paysage.



"J'ai créé un piège à paysage, un diorama portatif pour travelling pédestre (...) Cette machine à rouleau, c'est un outil du paysage mais aussi un outil social car il intrigue : les gens au fil de mes randonnées viennent à ma rencontre pour questionner sur cette drôle de machine" Alice FREYTET





4.4- Sous la surface, un paysage

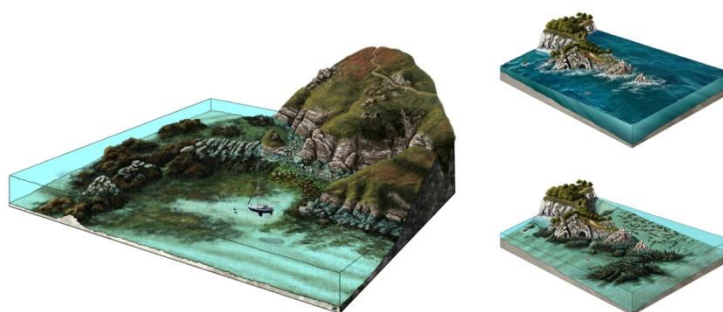
“Comment nous, terriens, percevons-nous le monde sous-marin ? S’il nous est possible de décrire l’espace sous-marin, de le percevoir, le représenter, le vivre, alors il doit être possible de le considérer comme un paysage”

Maxime AUBINET, paysagiste DPLG.

Aborder le paysage marin est un travail de pionnier car peu de personnes s’attachent aux paysages sous-marins qui représentent pourtant 75 % de la surface de la planète. La perception du paysage sous-marin depuis la surface terrestre n’en donne qu’une idée déformée. Telle l’image renvoyée par des miroirs déformants ; dimensions et volumes sont écrasés. Il lui faut donc appréhender ce paysage de l’intérieur, le percevoir par l’expérience de la plongée et en particulier de la plongée sans bouteilles.

Les outils de représentation du paysage sous-marin :

La cartographie, le bloc et le croquis sont couramment utilisés pour décrire et parler de paysage. Appliqués au monde sous-marin ils rendent visible et lisible ce qui échappe au regard. Sur les cartes classiques la mer, aplat bleu, représente une surface. Il s’agit pourtant d’un volume, un espace parcourable dans toutes les dimensions, la masse d’eau. Depuis la terre, la surface de l’eau réfléchit la lumière et déforme la vision, le fond n’est pas aisément perceptible. Là où la photo aérienne trouve sa limite, le dessin lui, permet de s’affranchir de cette contrainte. La vue immersive retranscrit les perceptions in situ, elle permet d’illustrer les sensations, de caractériser un paysage. La peinture permet d’insister sur le côté contemplatif, fascinant, du paysage sous-marin. Elle donne une consistance à la lumière, rend perceptible la masse d’eau, parle d’ambiance.



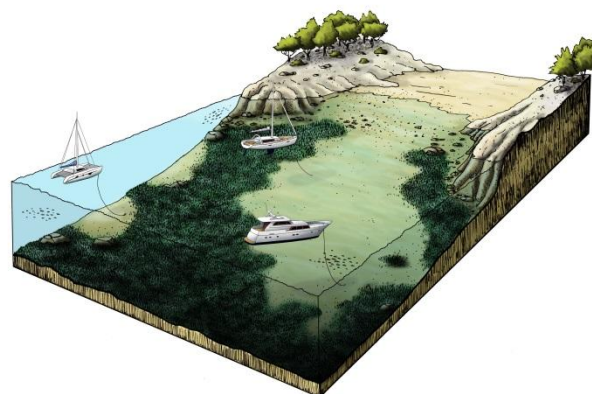
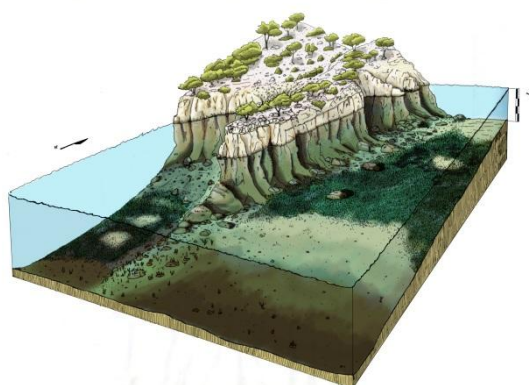
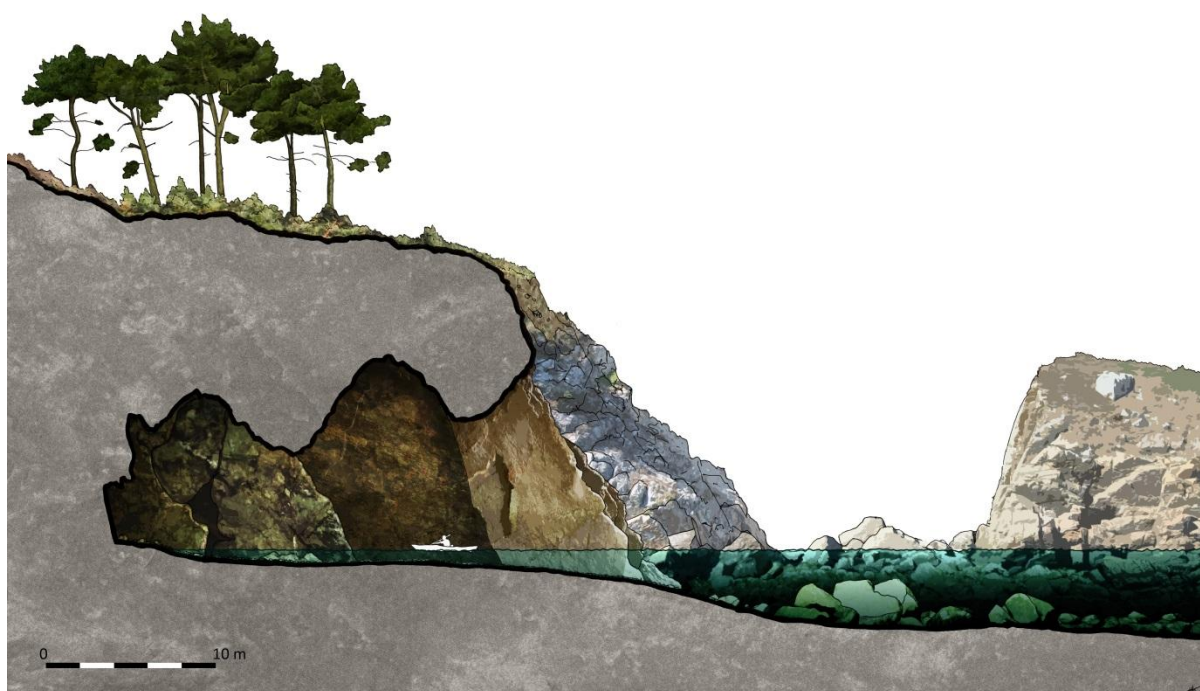
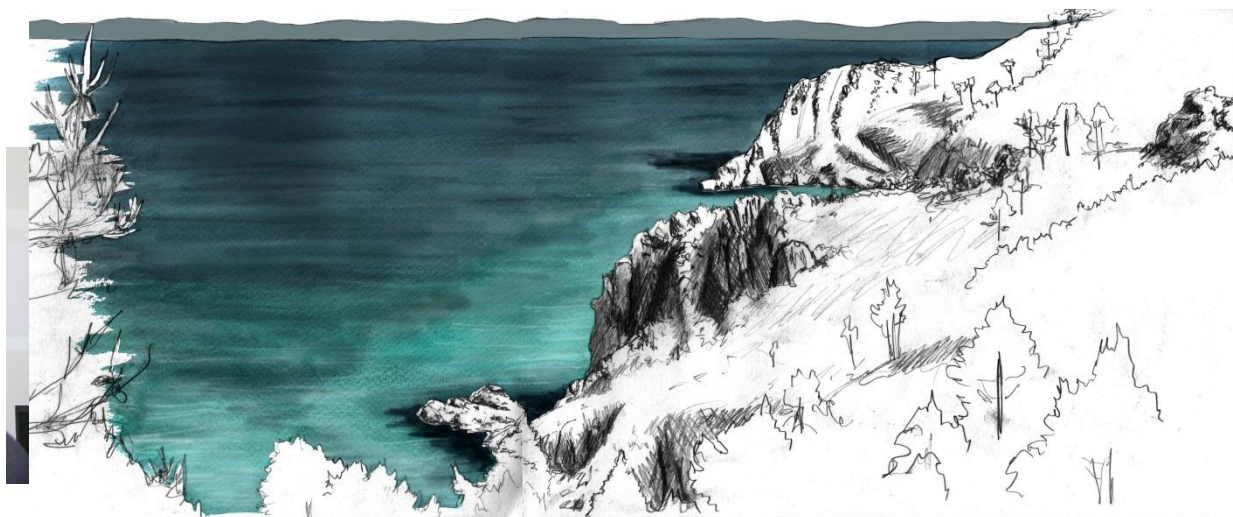
Des outils utiles à la protection des paysages sous-marins :

La Convention sur la diversité biologique (CDB) fixe pour objectif de protéger 10% des océans d’ici 2020. Aujourd’hui, il devient plus difficile de protéger des espaces pour leur seul intérêt écologique. Pour espérer atteindre cet objectif, il est important de stopper cette idée selon laquelle une aire marine protégée n’est qu’une surface de restriction supplémentaire, un espace vide sur les

cartes, seulement rempli par le bleu de la mer.

La notion de paysage sous-marin et ses différentes représentations trouvent ici un intérêt dans la communication et la vulgarisation d’un milieu encore mystérieux. Il s’agit de faire percevoir les espaces sous-marins comme des paysages

“Cette lecture du paysage sous-marin permet d’émerveiller autant que d’informer... Car on ne protège que si on aime !” Maxime AUBINET, paysagiste DPLG.



Les outils de lecture du paysage sous-marin sont très intéressants et pourraient être mobilisés pour des études paysagères en amont de projets d'implantation d'éoliennes en mer, de centrales sous-marines par exemple.

4.5- Le domaine du Rayol

« Le Domaine du Rayol est un espace naturel protégé de 20 ha, propriété du Conservatoire du littoral, situé au Rayol-Canadel-sur-Mer, au pied du Massif des Maures et face aux Iles d'Hyères, dans le Var, entre Le Lavandou et Saint-Tropez.

Le paysagiste Gilles Clément y a conçu le Jardin des Méditerranées, une invitation au voyage à travers les paysages méditerranéens du monde et des paysages à climat plus aride ou subtropical.

Gilles Clément nous a fait découvrir au petit matin cet incroyable jardin !

Découvrir ce jardin, c'est ressentir quelques-unes des émotions éprouvées par un explorateur botaniste qui arpente la planète ! »
Source site internet du domaine du Rayol

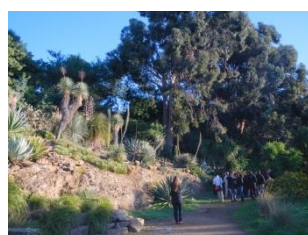
Le Domaine du Rayol accueille le grand public tous les jours toute l'année.

Expositions permanentes, visites guidées "découverte", visites thématiques, activités pour familles avec enfants, ateliers-formations, célébration des changements de saison, fête des plantes, sentier marin et soirées musicales en été.

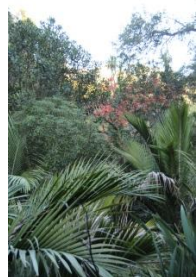
Sur place : Café des Jardiniers, librairie spécialisée, pépinière écologique

Pour en savoir plus, visitez le site internet :

<http://www.domainedurayol.org/>



Interview de Gilles CLEMENT



C'est la première fois que vous participez à cette université, quels ressenti et regard extérieur portez-vous sur ce qui nous est transmis ici ?

Gilles CLEMENT : Cette université montre combien il y a des gens dont la préoccupation est portée sur le vivant. Des gens avec des spécialisations, des hauteurs de discours et des connaissances scientifiques qui nous font partager leurs expérimentations, leur analyse et les protocoles qu'ils ont mis en place. Ce bagage de connaissances sur le monde

"Pour assurer la survie de l'humanité sur la planète, il n'y a pas d'autre alternative que la construction écologique"

vivant permet de savoir où on habite et ce qu'il faut faire dans le

cadre du jardin planétaire tel que je le définis. Il permet de ne pas trop faire de bêtises et de ne pas aller trop contre, et si possible AVEC la nature et les énergies naturelles... Si tant est qu'on arrive à en percevoir les secrets car ce n'est pas évident du tout (...) Les connaissances de ces chercheurs sont d'une utilité énorme pour décrypter le sens profond de notre jardin planétaire. Les chercheurs de ce réseau sont également "force de pédagogie" sur une population qui n'est pas encore suffisamment informée. Parler de paysage est essentiel et reste une notion relativement consensuelle contrairement au mot écologie.

Qu'apporte, selon vous, cette articulation, ces regards croisés sur le paysage ?

Gilles CLEMENT : Les regards croisés entre historiens, scientifiques, paysagistes... sont très intéressants car ils nous permettent d'avoir une vision complète sur le paysage, allant de la perception de l'espace, de la sensibilité de l'individu... à une vision objective, scientifique très complémentaire et compatible. Autrefois pour faire le paysage, pour faire le jardin, on ne prenait pas en compte le vivant. On était plus dans des ambiances décoratives et on ne mettait pas en avant la question de la diversité.

Comment expliqueriez-vous l'évolution de la prise de conscience "écologique" du paysage ?

Gilles CLEMENT : Cette prise de conscience est récente dans l'histoire de notre civilisation. Avant elle n'était pas vécue comme urgente. Aujourd'hui cette prise de conscience nous met face à la finitude spatiale et à la précarité écologique dont nous sommes dépendants. On est obligé aujourd'hui d'être les garants de l'espace dans lequel nous vivons, de la qualité de l'eau, de l'air... Mais cette prise de conscience n'a pas encore été assimilée comme il le faudrait, il manque encore du temps hélas.

La prise de conscience n'est donc pas universelle et "automatique", quels sont selon vous les freins à pouvoir agir comme "jardinier planétaire" ?

Gilles CLEMENT : Dans nos sociétés, on est face à un rejet très violent de la part de tous ceux que l'écologie n'intéresse pas ou gêne, comme en particulier le marché économique. Si ce marché, orienté

essentiellement par la finance, trouvait des intérêts dans la démarche écologique, il y a longtemps qu'on aurait pu avancer et promouvoir la citoyenneté écologique. Pour l'instant, je ne vois pas de compatibilité entre "faire de l'argent et respecter la vie". Car tout ce qui fait de l'argent détruit. La seule arme de destruction massive à l'heure actuelle et qu'on utilise, c'est la bourse.

N'y-a-t-il pas tout de même des expériences significatives encourageantes ?

Gilles CLEMENT : Certaines personnes réticentes ont réussi à évoluer. Certains ont compris que les gestes faits tous les jours ont du sens pour le jardin dans lequel nous vivons. Tout cela parce qu'ils ont une propension naturelle à protéger la vie. Et puis il y a ceux qui ne parviendront jamais

à changer leurs croyances, leurs modèles culturels.

On espère aller vers un mieux mais c'est très long de réparer, c'est long de changer les pratiques, d'avoir une gestion différente de la terre. A l'échelle du temps géologique, le temps de la réparation n'est pas long mais à l'échelle de la vie des humains, ce temps a de l'importance.

Comment devient-on progressivement jardinier dans notre jardin planétaire ?

Gilles CLEMENT : On est tous au départ absolument jardiniers parce qu'on a tous une incidence sur notre milieu environnant, même si on ne s'en rend pas compte. On boit de l'eau, on la rejette, on prend notre voiture... Mais être jardinier, ce n'est pas forcément être exemplaire et évoluer progressivement. On peut être bons mais aussi mauvais jardiniers.

5- Contribution du Réseau régional des gestionnaires d'Espaces naturels protégés pour une approche intégrée du paysage en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le paysage, une approche intégrée de la gestion des espaces naturels ?

CONTEXTE

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur offre des paysages extrêmement variés, elle abrite une mosaïque de paysages singuliers et unique où vivent de nombreuses espèces animales et végétales parfois endémiques (uniques au monde).

Pour autant, la richesse patrimoniale de ses "grands" paysages » (territoires qui de par leur valeur patrimoniale doivent être protégés en priorité) n'est souvent pas suffisamment valorisée et prise en compte dans les politiques publiques, les outils et schémas de planification d'aménagement du territoire ou encore de préservation des espaces naturels.

Les perceptions humaines et les disciplines scientifiques du paysage sont nombreuses et parfois antagonistes ou non reliées entre elles : De l'écologie du paysage à la sociologie des paysages.

Comment s'y prendre aujourd'hui pour concilier toutes ces approches, pour construire un paysage partagé, respecté et intégré dans les politiques d'aménagement du territoire ?

Quels outils peut-on développer pour améliorer la connaissance, la préservation et la restauration des grands paysages ?

Le paysage peut-il « parler biodiversité » alors que la biodiversité a du mal à nous « parler paysage » ?

Pouvons- nous conjuguer trame verte et trame bleue au temps du paysage ?

Les paysages sont aujourd'hui au-cœur d'enjeux majeurs : la lutte contre le réchauffement climatique, la protection et la valorisation de la biodiversité, les risques naturels dont les phénomènes s'accroissent ; ils sont soumis à diverses pressions : démographique mais aussi foncières, la consommation des sols par l'urbanisation ayant connu une progression quatre fois plus rapide que la croissance démographique....

En 2014, le ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie a lancé une politique volontariste, incitative, partenariale et qui se veut cohérente au travers d'un plan d'action national en faveur du paysage. Cette politique est inscrite aujourd'hui dans la loi pour la reconquête de la biodiversité.

La présente contribution a pour vocation d'enrichir localement ce plan d'actions national en proposant des pistes opérationnelles pour mieux prendre en compte le paysage dans la gestion des espaces naturels.

Issue d'un travail collectif conduit par les gestionnaires d'espaces naturels protégés de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur membres du Réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels protégés (RREN) lors de leur université des 6 et 7 novembre 2014, cette contribution accompagnera les acteurs du paysage (élus, aménageurs, universitaires, habitants...) dans la conciliation et l'intégration entre paysage / biodiversité et aménagement de l'espace.

LES PROPOSITIONS DU RESEAU

Comprendre, accompagner et anticiper l'ÉVOLUTION des « grands » paysages

De la perception du paysage dépend une vision plus ou moins « conservatrice » ou « évolutive » du grand paysage.

Quelles sont nos perspectives pour transcender cette dualité ?

Les approches de reconquête ou d'accompagnement des changements (climatiques, risques naturels, pressions anthropiques,...) se confrontent. Les paysages évoluent, ils ne sont jamais figés. Les changements qui s'opèrent au fil du temps, ont parfois permis l'émergence de nouveaux paysages de qualité, mais force est de constater que cela n'est pas toujours le cas. Bien souvent les évolutions sont insidieuses, non concertées et elles finissent par générer des paysages sans grand cachet.

PRINCIPES :

- Partager et faire accepter les évolutions dynamiques du paysage : comprendre le paysage d'autrefois et son évolution, ce qui l'a façonné (facteurs naturels, activités humaines ou abandon de pratiques agricoles, pastorales, forestières)...
- Mieux identifier les paysages nouveaux en construction.
- Se projeter sur les paysages futurs : écrire/définir une véritable stratégie sur le paysage
- Clarifier et partager le paysage "idéal" que nous souhaitons pour l'avenir.
- Relier paysage et biodiversité. Peut-on définir les paysages favorables à la biodiversité ? Quels choix entre fragmentation et connexion ?
- Conserver l'hétérogénéité des paysages (diversité de terroirs) pour assurer la biodiversité.
- Proposer des dispositions réglementaires et des modalités de gestion propice à une évolution du paysage maîtrisée.

ACTIONS :

- Mise en place d'outils de connaissance de **l'identité paysagère locale** (cartographie, fiche, étude,...)
- Intégrer des actions en faveur du paysage dans les **plans de gestion**.
- Développer le principe des **observatoires photographiques** (expositions, échanges), les valoriser et les faire connaître.
- Développer des **espaces d'animation locale** à l'échelle de petits territoires (qui représenteraient des ensembles paysagés cohérents) autour des questionnements sur l'évolution des paysages et les "futurs nouveaux" paysages. Utilisation de ces espaces d'animation pour nourrir des documents d'urbanisme.
- Mise en place **d'outils d'évaluation et de suivi de l'évolution des paysages et des usages** (mise en place d'indicateurs et d'alerte pour le suivi).
- Promouvoir des **outils prospectifs / pro-actifs pour simuler l'évolution des paysages**.
- Renforcer le **travail en réseau** (retours d'expériences, bonnes pratiques,...)

Mettre en relation paysages et usages dans les outils de planification

Le paysage et toutes ses composantes (sociales, écologiques, économiques,...) constituent un élément à prendre en compte dans l'aménagement d'un territoire. Si des outils de protection réglementaires existent, les outils de planification du paysage sont peu nombreux et leur portée est variable.

L'élaboration d'un document d'urbanisme est un moment privilégié au cours duquel il est possible de poser les bases d'une stratégie de reconquête des paysages qui étaient en voie de banalisation et de construire de nouveaux paysages de qualité. Le paysage peut alors devenir le moteur de l'attractivité future du territoire.

Lorsque l'on remonte le processus d'élaboration des projets d'aménagement, on s'aperçoit que dans les documents de planification qui les encadrent, on ne rencontre pourtant que rarement les éléments d'une approche paysagère du territoire qui permettraient de fonder les orientations de projet.

PRINCIPES :

- Articuler les différentes démarches de planification sur le territoire pour les rendre cohérentes et tenir compte des effets cumulés sur le paysage.

Donner de la cohérence entre le paysage et les autres thématiques de l'environnement (ex : énergies renouvelables, gestion de la DFCI...)

- Intégrer systématiquement les éléments identitaires du paysage (exceptionnel et ordinaire) dans les plans de gestion (*revisiter les plans de gestion avec une entrée paysage*) et dans les plans et programmes (SRCE, SRADT...) à toutes les échelles de planification.

- Faire évoluer et adapter les outils de préservation des paysages sans chercher à figer les paysages par le réglementaire mais en se basant sur des bonnes pratiques et des retours d'expériences.

- Promouvoir une politique foncière contribuant à la préservation des grands paysages

- S'appuyer sur les représentations sociales du paysage pour construire un projet partagé et accepté.

- Maintenir les milieux ouverts (maîtriser la reforestation des grands milieux naturels ouverts)

- Gérer l'abandon/ destruction des espaces naturels et ruraux (déprise agricole et fermeture des paysages - mutation des usages et des activités économiques)

- Contenir les aménagements qui "dénaturent" un paysage et altèrent de façon irréversibles les zones agricoles périurbaines.

ACTIONS :

- Intégrer davantage les enjeux paysagers dans les documents d'urbanisme en s'appuyant sur les **outils de porter à connaissance du paysage** (Atlas des paysages par exemple)

- S'appuyer sur **l'approche paysagère** pour impliquer les citoyens dans les processus de planification du territoire PLU-SCOT

- Insérer une **clause paysage** dans les CCTP d'aménagement, dans les appels à projets européens.

- Développer un **référentiel commun paysage/ biodiversité**. Utiliser une terminologie similaire entre biodiversité et paysages pour rapprocher les 2 disciplines.

- **Promouvoir les démarches éco-paysagères dans les projets** (production de documents pédagogiques par exemple par l'ARPE).

- **Inciter à un urbanisme raisonné** (sparing) : étalement et mitage urbain à contenir, intégration des grandes infrastructures, voies de communication et équipements dans le paysage, réduction de la pollution visuelle

- **Mobiliser les acteurs fonciers** (communes, EDF, SAFER, CD, Conservatoire du Littoral...) pour juguler la spéculation foncière et l'inflation du coût du foncier tout en préservant les paysages caractéristiques des terroirs identitaires.

- Elaborer une **plaquette conseil « Paysage et Urbanisme »** (par exemple par l'ARPE)

Mieux (faire) connaître le paysage et le respecter

Étudier, expertiser le paysage via différentes disciplines scientifiques est certes essentiel mais savoir enseigner le paysage, le vulgariser, le faire aimer et respecter est encore plus fondamental. La pédagogie du paysage relève donc d'un travail de sensibilisation, de vulgarisation, de médiation pour redonner aux paysages la place qu'ils méritent dans le quotidien et dans les politiques d'aménagement du territoire.

Tout le monde est concerné par cette pédagogie du paysage : élus, citoyens (jeunes et adultes), acteurs économiques, associatifs, techniciens...

Le paysage reste un objet fédérateur et intégrateur, qui reste accessible et constitue donc une clé d'entrée pour toucher les citoyens et parler de biodiversité.

Comment déployer cette pédagogie du paysage ? : Comment les citoyens par exemple peuvent-ils participer aux processus de décisions pour co-construire le paysage au sens de la convention européenne du paysage ? Comment construire collectivement, socialement, économiquement et environnementalement le paysage ? Avec quelle ingénierie de la participation peut-on favoriser la sensibilisation des différents acteurs à la définition et à la gestion des projets territoriaux ? Comment développer une culture du paysage notamment auprès des acteurs publics ?

PRINCIPES :

- Aider les acteurs du territoire à acquérir des notions de paysage et à mieux le comprendre et ainsi à mieux le respecter
- Se repérer dans les multiples approches et définitions du *paysage*
- Dépasser une vision individualiste du paysage : ne pas voir le paysage que pour soi et pour son intérêt personnel mais aider à appréhender le paysage comme un élément constitutif du territoire sur lequel on vit, comme un patrimoine que l'on transmet.
- Travailler sur les paysages du quotidien, ceux qui parlent aux habitants
- Développer des comportements respectueux du territoire : paysage et culture locale = "Respecter l'esprit des lieux".

ACTIONS:

- Créer des **lieux de mise en débat sur le paysage** : maison du paysage, observatoire, ateliers paysages, balades /visites sur le modèle des RandoSCOT¹.

¹ Pour information, les RandoSCOT sont des expérimentations originales de concertation. À la fois randonnées et ateliers itinérants destinés à enrichir le diagnostic des SCOT, les RandoSCOT proposent aux acteurs locaux (élus, habitants...) d'échanger sur leurs préoccupations et de partager leur vision de l'avenir à partir d'exemples concrets sur le terrain. L'objectif était donc de permettre aux participants d'aborder de manière pratique les problématiques d'aménagement et de leur en donner une vision concrète »

- Mettre en place une **animation et des événements** (exposition, débat,...) Coupler l'exposition avec d'autres thématiques pour ne pas isoler les paysages. Sur la même idée que la journée du patrimoine, initier à l'échelle régionale « **une journée du paysage** ». Développer et animer **des sorties terrains** avec les élus, les habitants, les aménageurs et des personnes ressources ambassadrices.
- Développer une **communication** en mettant en avant les notions de dynamiques et d'histoire du paysage.
- Créer un **réseau "d'ambassadeurs du paysage"** constitué de personnes ressources/relais (professionnels du tourisme, propriétaires de structures d'hébergement (gîtes, hôtels..) pour parler du caractère culturel, paysager des lieux.
- Créer et promouvoir des **sentiers découverte** du paysage.
- Intégrer le paysage dans les **programmes pédagogiques** en valorisant l'interface paysage/biodiversité/ culture. Apprendre à voir le paysage lors des classes vertes. Profiter des nouveaux rythmes scolaires pour sensibiliser les jeunes aux paysages. Par exemple, réaliser un observatoire / exposition photos par des enfants.
- Proposer des **formations pour développer la compétence paysage** auprès des élus et techniciens. Intégrer cette formation dans le catalogue des formations proposées par le CNFPT.
- **Former les élus, techniciens** pour intégrer une entrée paysage dans leurs politiques sectorielles (urbanisme, agriculture...).

Le paysage, un objet social et économique

Quelle valeurs accordons-nous aux paysages que nous voyons ou proches desquels nous vivons ?

Valeur esthétique ? (un paysage beau qui nous entoure)

Valeur affective et sensorielle (un paysage auquel nous sommes attachés sentimentalement, historiquement ou culturellement ?

Valeur patrimoniale (un paysage riche écologiquement et au niveau de son patrimoine bâti?)

Valeur économique ? (un paysage attractif pour le tourisme, le climat et qui est gène alors une certaine spéculation foncière...

Toutes ces valeurs témoignent de la diversité des perceptions et de leur difficile conciliation : un paysage ne doit-il pas rester gratuit et ouvert à tous et ne pas faire l'objet d'une marchandisation réservée à une minorité de public ?

La vision (l'appréciation) du paysage est également souvent réductrice, se limitant à une "image carte postale" touristique et non à une dimension plus large d'un paysage comme espace de vie, de connaissances et de pratiques respectueuses de l'environnement.

PRINCIPES :

- Identifier les critères d'attractivité des paysages pour les habitants, pour les touristes... : la biodiversité, le beau, les ressentis, les ambiances, les loisirs proposés, le cadre de vie en général... Sont-ils des critères pour qualifier les paysages ? Y-a-t-il consensus ou pas ?
- Rendre les habitants acteurs de leurs paysages.
- Mettre en place une gestion forestière adaptée. Les projets biomasse de la région vont avoir des impacts sur les paysages. Les grands paysages sont donc impactés par des données externes.

ACTIONS :

- Mettre en place des **ateliers de concertation locale** avec les habitants pour définir en commun les regards subjectifs sur les paysages.
- Conserver les **usages traditionnels** pour préserver une diversité des paysages (activités pastorales) mais élargir également à la **poly activité agricole** qui permet de maintenir des paysages agricoles harmonieux.
- Mettre en place de politiques adaptées de gestion des boisements par **l'agro-pastoralisme** et la **sylviculture**. Soutenir activement ces pratiques en créant par exemple en place des "zones tests" pour une expérimentation sur des espaces pastoraux avec une forte sensibilité éco-paysagère. Ces démarches tests permettraient d'analyser, de mettre en commun les résultats (retours d'expérience) et de définir un programme d'actions.

- S'appuyer sur les nouvelles formes d'activités économiques en développement :

Secteur agricole : filières courtes, périurbain, marchés directs

Secteur forestier : quid de la filière bois énergie ?

Rester vigilant sur leurs impacts écologiques et sur les paysages. **Soutenir des expériences innovantes** comme par exemple au Pic Saint-Loup où les viticulteurs soutiennent le retour des troupeaux pour un apport de fumier nécessaire à leurs productions bio. Ces nouvelles pratiques ont un impact potentiel sur les paysages.

- **Promouvoir un label** pour valoriser les activités économiques et touristiques qui façonnent positivement le paysage.
- Associer à des projets de territoires Offices de tourisme, chambres consulaires (CCI, Chambres d'agriculture...)
- Mettre en place des **Conseils économiques et sociaux pour les grands sites** (ex parcs nationaux)
- Réaliser des **enquêtes sociologiques** (sous la forme d'ateliers permanents, de questionnaires...) pour recueillir les perceptions des habitants et de tous les usagers sur le paysage : comment voient-ils le paysage, ce qui est important pour eux et qu'est-ce qu'ils imaginent dans 30 ans ? . S'appuyer sur des animateurs "interprètes des paysages)

6- Conclusions

Ces réflexions et propositions opérationnelles sur les paysages, tant dans leur intégration dans les documents d'urbanisme que dans leur rapprochement avec l'écologie et dans l'importance de la pédagogie associée, sont à la disposition des décideurs locaux.

Les gestionnaires d'espaces naturels protégés de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui ont construit cette contribution souhaitent en effet qu'elle enrichisse la réflexion actuelle et les avancées concrètes de la politique régionale et nationale des paysages et de la biodiversité (SRCE...).

Convaincus de l'importance de ne pas isoler le paysage mais au contraire de l'intégrer comme une dimension complémentaire à la biodiversité, au culturel..., les gestionnaires réaffirment la **nécessité d'un travail collaboratif, participatif et de recherche multi disciplinaire sur le paysage**. Ils attirent l'attention sur la valeur économique souvent associée aux paysages et aux risques de marchandisation / spéculation et donc de dégradation des paysages.

Tous les auteurs de cette contribution, volontaires et convaincus de l'importance de la préservation et valorisation du paysage soulignent cependant la fragilité financière de leur intervention : pour conduire une politique ambitieuse et durable sur les paysages, des moyens financiers plus nombreux et pérennes doivent être déployés.

- **F. FOUCHIER**, Délégué régional PACA du Conservatoire du Littoral

“On a vu, durant ces deux jours d'université, la diversité des définitions du paysage. Le paysage peut être un jardin d'Eden, lieu de bonheur et de bien-être. On nous a montré qu'il n'était pas statique car en évolution plus ou moins rapide... et que grâce à son hétérogénéité, il favorisait la biodiversité. Le paysage est une véritable dynamique marquée par des crises historiques, climatiques, épidémiques (par exemple la maladie du chancre colorié sur les platanes). Ceci nous amène à nous interroger sur les paysages d'aujourd'hui tout en comprenant ce qui s'est passé avant. (...) La tentation est grande de vouloir figer les paysages pour avoir le sentiment d'une victoire sur la nature. La dégradation d'un paysage tel qu'on le conçoit est souvent vécue comme une défaite. Apprenons à voir le paysage, non pas comme un décor mais comme une vie en mouvement et en évolution”.



- **L. NEYER**, Directeur adjoint DREAL PACA

“Le paysage vivant, c'est le jardin que nous décrivait Gilles CLEMENT. Il faut aller à la rencontre de ce vivant, il faut toucher le paysage et sortir du paysage trop pictural (...) A travers ces deux jours d'université, vous nous avez offert un beau voyage qui nous a fait vibrer. Un grand merci à vous. Voilà plus de deux ans que cette université se prépare et nous avons eu droit à des journées de qualité. Un énorme travail de préparation et de logistique a été assuré par l'ARPE.



“Le paysage, que nous avons découvert aujourd’hui, c’est une ambiance, une atmosphère, une qualité de vie qui nous aident à nous projeter vers l’avenir pour un monde meilleur.

L’université, c’est une rencontre d’individus, une aventure humaine avec une grande convivialité. C’est cela l’esprit du réseau qui est unique en France !! Et puis ce réseau nous offre l’occasion, ce moment improbable pour nous, de sortir de notre quotidien, de notre bulle. On fait ici une pause pour croiser nos regards. A la fin de cette université, nous avons grandi ensemble.

La DREAL et toutes les institutions que nous représentons doivent tirer les enseignements de cette université, faire passer des messages aux institutions ; des messages qui vont de soit mais qui doivent être communiqués pour intégrer écologie et paysage, pour faire de l’éco-paysage en prenant en compte les théories mais en développant également des outils très pratiques”.

- **A. JAEGER**, Président de l’ARPE, conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d’Azur

“Merci pour tout ce que vous nous appris pendant cette université. La dimension paysagère est très importante pour la région PACA, région qui constitue un hotspot pour la biodiversité mais aussi pour le paysage. Nous subissons dans notre région une menace par la logique implacable et silencieuse qui œuvre chaque jour pour abîmer davantage notre environnement.



Sachez que le paysage fait partie de notre politique puisqu’il fait écho à nos politiques sectorielles comme l’agriculture, l’aménagement du territoire, la forêt...

Nous avons même un groupe interparc paysage avec des Opérations Programmées d’Amélioration du Paysage. Nous développons aussi un partenariat avec l’école nationale du Paysage de Versailles via son antenne à Marseille. Nous avons également lancé l’animation d’un réseau régional du paysage avec l’association Volubilis sous la forme d’ateliers porteurs d’une dynamique régionale. On a aussi mis en place les observatoires photographiques dans les Alpilles, en Camargue, dans le Verdon et sur le littoral ...). Tout cela constitue de nombreuses actions complémentaires.

Ma grande conclusion de ces 2 jours : relier biodiversité et paysage en tenant compte bien sûr des limites. (...) Le SRCE est un document ambitieux qui est opposable aux documents d’urbanisme. Il va nous interroger sur nos pratiques durables”

“Sur l’approche paysage et biodiversité, il nous manque la dimension sociale. Les retours d’expérience qu’on peut avoir sur les trames vertes et bleues montrent que ces dernières fonctionnent bien quand elles répondent à des enjeux sociaux (lieux de cheminement pour aller de l’école au domicile par exemple...). Cette dimension sociale est donc une garantie de nos politiques”

*(...) Merci aux financeurs, aux équipes de l’ARPE, au Conservatoire du Littoral, au Domaine du Rayol, à vous tous gestionnaires avec la passion qui vous anime et à Gilles CLEMENT qui nous a fait l’honneur d’être parmi nous pour cette université. J’emprunterai ses propos pour **souhaiter que l’Agence française de la biodiversité à naître dans les prochains mois fasse de la France un bout du jardin planétaire et que chacun d’entre nous en soit le jardinier.** Je pourrai compter sur le réseau et vos expériences pour nourrir le travail de l’Agence”.*

7- La boîte à outils

Atlas des paysages de Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Atlas des paysages des Alpes de Haute-Provence
<http://www.donnees.paca.developpement-durable.gouv.fr/docHTML/atlas04/files/home1.htm>
- L'Atlas Paysager des Hautes Alpes ou l'identité en mouvement
<http://www.atlaspaysages-hautesalpes.fr/>
- Atlas et politique du paysage des Alpes-Maritimes - Paysages, richesses et atout de développement
<https://www.departement06.fr/publications-28/atlas-politique-et-paysage-des-alpes-maritimes-1617.html?cHash=c4434fa8609e32999167ec07a13650d0>
- Atlas de paysages des Bouches-du-Rhône
<https://www.cg13.fr/a-la-decouverte-du-13/atlas-de-paysages>
- Atlas des paysages du Var
<http://www.donnees.paca.developpement-durable.gouv.fr/docHTML/atlas83/index.html>
- Atlas des Paysages de Vaucluse
<http://paysages.vaucluse.fr/>

Autres atlas :

Atlas DELPHINE, Parc national des Ecrins, 2006

Directive paysagère

Directive de protection et de mise en valeur des paysages des Alpilles

Directive de protection et de mise en valeur des paysages des Alpilles, 2007

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/directive-paysagere-des-alpilles-r372.html>

Guide méthodologique auprès des communes pour la transcription de la directive paysage dans les documents d'urbanisme 2010

Mission de transcription de l'orientation N°2 de la DPA dans les communes 2012 et 2013

Comprendre et traiter les points noirs paysagers, interparcs : 2013

Le paysage comme fondement d'une politique de territoire, expérience du parc naturel régional des Alpilles (DPA), mairie conseil réseau de territoire, 2009

http://www.mairieconseilspaysage.net/documents/Memento_08.pdf

Observatoires photographiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Observatoire photographique des Alpilles

<http://www.alpilles-paysage.fr/>

Observatoire photographique de l'Arbois

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/observatoire-photographique-r373.html>

Observatoire des paysages de Rhône-Alpes, 2006, DREAL Rhône-Alpes

<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/connaitre-les-paysages-en-rhone-alpes-r223.html>

Rapport du CGEDD

Rapport « Paysage et aménagement : propositions pour un plan national d'action » élaboré par le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)

Relance de la politique des paysages et des jardins

Pour consulter la synthèse du rapport : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Relance-de-la-politique-des.html>

Guides

Guide méthodologique Les paysages du Conservatoire du Littoral – de la reconnaissance au projet – septembre 2013
Téléchargeable sur le site du conservatoire du littoral :

<http://www.conservatoire-du-littoral.fr/41-paysages.htm>

Le paysage littoral, quelles ambitions ? Construisons un projet de sens commun – Les Ateliers du Conservatoire du littoral - 2011

Téléchargeable sur le site du conservatoire du littoral :

<http://www.conservatoire-du-littoral.fr/41-paysages.htm>

Expériences :

Synthèse de l'expérience : »Vers une mobilisation collective pour comprendre et traiter les points noirs paysagers dans 5 Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur Ensemble, dessinons nos paysages »

[file:///C:/Documents%20and%20Settings/q.fidenti/Mes%20documents/Downloads/livret_ensemble_dessinons_nos_paysages_BD%20\(1\).pdf](file:///C:/Documents%20and%20Settings/q.fidenti/Mes%20documents/Downloads/livret_ensemble_dessinons_nos_paysages_BD%20(1).pdf)

Documents locaux – retours d'expériences

- Schéma d'interprétation du Parc national des Ecrins 1998-2004, F. Boillot-Grenon, A.L. Macle ;
- Etude sur la fermeture des milieux, Cédric Faudot, Parc national des Ecrins, 2004 ;
- Inventaire du patrimoine géologique du Parc national des Ecrins, 2013, Collectif coordonné par Didier Burgot ;
- Etude sur les paysages de terrasses, E. Charles, Parc national des Ecrins, 2013 ;
- Guide d'accompagnement paysager des actions forestières ONF 13/84 - 2004
- Volets paysagers des plans de gestion forestier - chaque année, environ 5 massifs réalisés à l'échelle 13/84
- Guide de savoir-faire pour une meilleure intégration paysagère des gazoducs en forêt - GRT Gaz- 2009
- Analyse paysagère des Massifs Concors et Sainte-Victoire pour le CRPF paca - 2008
- Etude paysagère de mise en valeur du sentier des Venturiers - Grand Site Sainte-Victoire - 2010
- Etude paysagère de requalification du lac de Montange (Vedène - 84)- 2010
- Mesures d'accompagnement paysagers des abords de la RD952 (ITER France)- 2010
- Accompagnement pour une gestion paysagère et une gestion durable des lycées de Marseilleveyre – Marseille-2010
- Règles de gestion paysagères pour la mise en sécurité des relais TDF en espaces boisés – TDF - 2012-2014
- Annexe verte paysage Sites classés Concors Sainte-Victoire (en cours) CRPF paca - 2014
- Schéma directeur de gestion forestière en faveur des paysages Massif Concors Sainte-Victoire (CRPF Paca) - 2014
- Plan paysage du PN Calanques (partenariat avec BE Coloco) - PN calanques - 2014-2015
- Plan paysage Provence Verte - Mai 2013

Vidéos :

Le paysage du littoral, quelles ambitions ? – Conservatoire du littoral (8m41) visible sur le site du Conservatoire du littoral : <http://www.conservatoire-du-littoral.fr/>

Film : Habiter les Alpilles, 2012, visible sur le site : parc-alpilles.fr

Des idées pour surfer:

Pour trouver des informations en région :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/atlas-de-paysages-r179.html>

Pour trouver des informations au niveau national :

Le site du ministère

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Paysages-.html>

Le site de la fédération française du paysage

<http://www.f-f-p.org/fr/>

<http://www.projetsdepaysage.fr/>

<http://www.agriculture-et-paysage.fr/>

<http://www.paysagistes-conseils.org/>

<http://www.paysages.auvergne.gouv.fr/>

Le site des Grands Sites de France

www.grandsitedefrance.com/

Réseau européen pour l'environnement et les paysages - Vollubilis

Rencontres de Volubilis -Jardiner le monde - Les nouveaux paysages de la biodiversité

<http://www.volubilis.org/>

8- Liste des participants

Département des Bouches du Rhône

Philippe SUSINI

Département du Var

Delphine THIBAUT

Sylvie ARENE

Patrick PEQUIGNOT

Denis DELSOL

Département des Hautes-Alpes

Claire LANG

Département des Alpes de Haute-Provence

Patrick MATHIEU

Conservatoire botanique national alpin

Bertrand LIENARD

Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Marc MAURY

Conservatoire du littoral

François FOUCHIER

Grand Site Sainte-Victoire

Philippe MAIGNE

Marc VERRECCHIA

Ligue de Protection des Oiseaux Provence-Alpes-Côte d'Azur

Benjamin KABOUCHE

Office National des Forêts

Laurence LE LEGARD-MOREAU

Réserve naturelle nationale de Camargue

Eric COULET

Anaïs CHEIRON

Parc national des Ecrins

Yves BARET

Frédéric SABATIER

Parc national des Calanques

Francis TALIN

Parc national de Port-Cros

Laurence BONNAMY

Parc naturel régional des Alpilles

Anne-Catherine PRIVAT-MADELIN

Parc naturel régional de Camargue

Jean-Christophe BRIFFAUD

Parc naturel régional du Luberon

Laurent LE NY

Parc naturel régional du Verdon

Adeline GOUBELY

Tour du Valat

Jean JALBERT

CO-PILOTES

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur

Laurent NEYER

Luc TALASSINOS

Michel SCHMITT

Valérie NORMAND

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Philippe GUEDU

Jean-Paul MARIANI

CO-ANIMATEURS**ARPE Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Gunnel FIDENTI
 Thomas FOUREST
 Claude HOLYST
 Jenny-Soon MAZZELLA
 Paloma BOUDOU
 Agnès HENNEQUIN
 Christine MIRALLES
 Marjorie LANSIAUX

INTERVENANTS

Maxime AUBINET
 Gilles CLEMENT
 Philippe DELIAU
 Alice FREYTET
 Odile JACQUEMIN
 Yves LUGINBHUL
 Christophe PIANA
 Clélia SIRAMI

INVITES

Pascal CHONDROYANNIS
 Jean BOUTIN
 Didier OLIVRY
 Olivier ARNAUD
 Patrick FABRE
 Annabelle JAEGER
 Jean PLENAT

9- Contacts RREN

Réseau Régional des Gestionnaires d'Espaces Naturels Protégés (RREN) de Provence-Alpes-Côte d'Azur
 AGENCE REGIONALE POUR L'ENVIRONNEMENT & L'ECODEVELOPPEMENT

Parc de la Duranne
 240, Rue Léon Foucault
 BP 432 000
 13 591 AIX EN PROVENCE Cedex 3

www.renpaca.org / www.arpe-paca.org

Secrétariat du Réseau : Tel. (33) 04 42 90 90 77

CRÉDITS**Directeur de publication**

Claude HOLYST

Comité d'organisation

Sylvie ARENE, Eric BLOT, Denis DELSOL, Gunnel FIDENTI, François FOUCHIER, Thomas FOUREST, Laurent LE NY, Laurence LE LEGARD-MOREAU, Philippe MAIGNE, Jean-Paul MARIANI, Patrick PECQUIGNOT, Anne-Catherine PRIVAT, Franck QUENAULT, Luc TALASSINOS

Comité de lecture

Gunnel FIDENTI, François FOUCHIER, Thomas FOUREST, Claude HOLYST, Jean-Paul MARIANI, Michel SCHMITT, Luc TALASSINOS

Rédaction des actes

Rachel VINDRY, cabinet Autrement Dit / Gunnel Fidentj, ARPE

Crédits photographiques

Agence Régionale Pour l'Environnement & l'écodéveloppement, Domaine du Rayol, Alice FREYTET, Maxime AUBINET, Pascal CHONDROYANNIS, Rachel VINDRY.